Nations Unies

S/PV.5049



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5049e séance

Lundi 4 octobre 2004, à 16 heures
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Maquieira
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Danforth
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Lacanilao
	Roumanie	M. Motoc

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 4 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/779)

04-53382 (F)

0453382

La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 4 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/779)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, de l'Égypte, de la République islamique d'Iran, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, de la Malaisie, des Pays-Bas, de l'Afrique du Sud, de la République arabe syrienne, de la Tunisie et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, en date du 4 octobre 2004, qui sera publiée sous la cote S/2004/780, dans laquelle il demande à être invité à participer au débat d'aujourd'hui.

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre en date du 4 octobre 2004 dans laquelle il demande que nous autorisions S. E. l'Ambassadeur Yahya Mahmassani, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies à prendre la parole devant le Conseil.

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2004/781.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Yahya Mahmassani.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mahmassani à prendre le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai également reçu du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre, en date du 4 octobre 2004, dans laquelle il demande que le Vice-Président du Comité, M. Ravan Farhâdi, soit invité à participer au débat.

Conformément à la pratique antérieure, je propose que le Conseil invite, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à participer au débat.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ravan Farhâdi à prendre le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil se réunit en réponse à la demande contenue dans une lettre du Représentant permanent de la Tunisie en date du 4 octobre 2004 qui sera publiée sous la cote S/2004/779.

J'appelle également l'attention sur les documents S/2004/776, S/2004/761 et S/2004/729 qui contiennent des lettres de l'Observateur permanent de la Palestine, en date des 30, 27 et 14 septembre 2004, respectivement; ainsi que sur le document S/2004/757, qui contient une lettre émanant d'Israël, en date du 24 septembre.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre accession à la présidence pour le mois en cours et rendons hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Espagne.

Israël, puissance occupante, persiste à commettre des crimes de guerre et des actes de terrorisme d'État contre le peuple palestinien à l'intérieur du territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Rien qu'au cours des six derniers jours, les forces d'occupation israéliennes ont tué 83 Palestiniens, dont 20 enfants de moins de 18 ans, et en ont blessé 350 autres. Israël a causé d'immenses dégâts matériels, avec la démolition d'habitations, l'anéantissement de terres agricoles et la destruction d'installations économiques et infrastructurelles, telles que les routes, les réseaux de distribution d'eau et d'électricité, etc. Ces pertes ont essentiellement eu lieu lorsque les forces d'occupation israéliennes ont envahi la partie nord de la bande de Gaza, dont le camp de réfugiés de Jabaliya, en y déployant plus de 2 000 soldats, plus de 100 chars et une centaine de véhicules blindés et de bulldozers, sans compter l'emploi massif d'hélicoptères de combat. Les forces d'occupation israéliennes ont utilisé sans discrimination cet arsenal militaire, recourant même à des bombes à fragmentation contre des cibles humaines palestiniennes.

Ces forces ont délibérément tout détruit sur leur passage, y compris des garderies et des écoles. Des centaines de Palestiniens sont à présent sans toit, du fait de la démolition totale ou partielle de leur habitation. Des dizaines de milliers de Palestiniens sont privés d'eau ou d'électricité et manquent cruellement de vivres et de médicaments. Cela a provoqué une véritable tragédie humanitaire dont les conséquences exigeront un investissement massif en termes de ressources et de temps. Malgré tout cela, un grand nombre de hauts responsables israéliens ont déclaré leur intention de poursuivre l'agression pendant un certain temps encore et de créer une zone tampon.

Ma délégation a informé le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale de tous ces faits terribles dans trois lettres (S/2004/729, S/2004/761 et S/2004/776), requérant dans la dernière d'entre elles l'intervention immédiate du Conseil de sécurité tout en soulignant la nécessité de prendre des mesures adéquates. Le Groupe des États arabes a agi de même. Monsieur le Président, nous apprécions la promptitude avec laquelle le Conseil a convoqué la présente séance publique et nous espérons que le Conseil de sécurité pourra au plus vite examiner et mettre aux voix le projet de résolution qui lui a été proposé.

Israël, puissance occupante, affirme que s'il a envahi la partie nord de la bande de Gaza et perpétré tous ces actes, c'est en réponse aux tirs de roquettes qu'y ont été lancés contre une ville israélienne près de la frontière entre Israël et le territoire palestinien. Il s'agit plus précisément du tir de roquette de mercredi dernier qui a causé la mort de deux enfants israéliens. Nous voudrions ici dire combien nous sommes affligés par la mort de ces deux enfants et par toute mort civile dans les deux camps. D'ailleurs, l'Autorité palestinienne ne cesse de sommer les groupes palestiniens concernés de renoncer complètement à ces pratiques et de placer au-dessus de toute autre considération l'intérêt national palestinien.

Cela n'a rien à voir avec le droit légitime de notre peuple de résister à l'occupation. Dans le même temps, il importe de remettre les choses dans leur contexte. Nous parlons ici d'une arme rudimentaire assemblée localement qui, ces dernières années, a tué trois civils israéliens, dont les deux enfants dont j'ai parlé. Nous ne parlons pas d'armes de dissuasion ni de roquettes dans le sens traditionnel du terme. Telle est la réalité sur le terrain, quand bien même nous répétons que cette pratique doit cesser purement et simplement. Absolument rien ne saurait justifier, en aucune circonstance, l'hystérie israélienne, ces assassinats en masse et ces destructions délibérées. Rien ne justifie les crimes de guerre, le terrorisme d'État et les violations du droit international humanitaire qui ont précédé les événements actuels, comme par exemple la poursuite des assassinats extrajudiciaires; les meurtres et les blessures des civils, y compris des femmes et des enfants; l'utilisation continue d'une force excessive et aveugle; la poursuite de la pratique consistant à démolir des maisons, des installations économiques et des terres agricoles; la politique des bouclages qui empêche la circulation des personnes et des biens. Israël continue la colonisation de notre territoire et la construction de son mur de séparation qui détruit le présent et l'avenir de notre peuple, ainsi que toute

possibilité de paix entre les deux parties et celle de créer deux États.

Une fois de plus, ma mission a informé le Conseil par une série de 203 lettres qui présentent le détail de tous ces crimes et violations. Cela soulève une question grave : Pourquoi le Conseil n'a-t-il pas jusqu'ici réussi à mettre un terme à tout cela? Même avant, pourquoi le Conseil n'a t-il pas arrêté les tentatives visant à modifier le statut juridique de Jérusalem? Sans tenir compte de la raison, qui est connue de tous, il est peut-être temps que le Conseil prenne une position ferme pour mettre un terme à cette tragédie qui ne cesse de s'étendre. Ce qu'il nous faut maintenant c'est que le Conseil prenne des mesures et demande à Israël de cesser son agression et d'arrêter immédiatement ses opérations militaires, de se retirer de la partie nord de la bande de Gaza et de s'abstenir de prendre de telles mesures à l'avenir.

Peut-être que ce qui se passe actuellement à Gaza est d'une certaine manière lié au soi-disant plan unilatéral de désengagement de Sharon qui vise à démanteler les colonies et les installations militaires dans la bande de Gaza ainsi que quatre colonies de peuplement dans la partie nord de la Cisjordanie, tout en maintenant le siège de la bande de Gaza et le contrôle sur ses terres, son espace aérien et ses eaux. Le plan vise également à poursuivre la construction du mur de séparation et l'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie. Autrement dit, il s'agit d'un mouvement à long terme consistant à encercler la bande de Gaza tout en maintenant la colonisation de la Cisjordanie. Nous ne pouvons pas accepter cela.

Ce plan Sharon et l'échange de lettres israélo-américain en date du 14 avril 2004 violent le droit international et sont complètement contraires à la Feuille de route. Il suffira de mentionner que ce plan est unilatéral et qu'il a pour objectif de nuire à l'intégrité territoriale du territoire palestinien. Tout retrait de Gaza doit en effet faire partie intégrante de la Feuille de route. Cela veut dire qu'il doit se faire en parallèle avec des mesures identiques prises en Cisjordanie, à savoir essentiellement l'arrêt de la construction du mur de séparation et de l'implantation des colonies de peuplement. Et tout cela doit se faire en coordination avec l'Autorité palestinienne.

Bien entendu, le retrait doit être complet pour que la bande de Gaza ne devienne pas une énorme prison. Nous demandons à la communauté internationale d'adhérer strictement à la Feuille de route et d'appuyer la position palestinienne à cet égard. La position du Quatuor telle que nous la comprenons, malgré certaines ambiguïtés, est que le Quatuor suit la même approche; cette approche est acceptable, et nous espérons donc que les choses évolueront dans la bonne direction. Tout en rappelant que nous avons accepté la Feuille de route et que nous appuyons les efforts du Quatuor, nous demandons au Quatuor d'imposer le respect de la Feuille de route et de ne pas s'en écarter. Nous demandons également au Conseil de sécurité de participer au processus politique, lui donnant ainsi une impulsion et plus de force.

La Cour internationale de Justice a émis un avis consultatif sur le mur construit par Israël, le pouvoir occupant, sur le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. La Cour a établi un certain nombre d'obligations juridiques qui incombent à Israël, le pouvoir occupant, en vertu des règles du droit international et des autres obligations juridiques de tous les États Membres, et elle a demandé à l'Organisation des Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, de prendre des mesures supplémentaires pour mettre fin à la situation illégale découlant de la construction du mur.

L'Assemblée générale a répondu favorablement et a pris une première mesure qui est énoncée dans la résolution ES-10/15. Le Conseil de sécurité n'a pas encore répondu, et nous avons l'intention de le saisir de cette question extrêmement importante. Cela aura des conséquences considérables pour la question de la Palestine et pour le règlement du conflit palestino-israélien, et en fait pour l'ensemble du droit international et pour l'ordre international dans son ensemble. Nous avons le fervent espoir que le Conseil répondra de la bonne manière.

Le peuple palestinien déterminé ne se rendra pas. Il continuera à s'accrocher fermement à ses droits nationaux. Si nous ressentons une profonde amertume en raison de l'absence de justice et de légalité et de la politique des deux poids, deux mesures, nous n'avons pas perdu espoir. Une fois encore, nous espérons que le Conseil pourra aujourd'hui prendre les mesures nécessaires, en particulier en ce qui concerne la situation actuelle dans le nord de la bande de Gaza.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Vous avez déjà montré par le passé combien vous étiez apte à occuper un tel poste et je suis sûr que vous le montrerez également ce mois-ci, bien que j'aurais aimé pouvoir vous adresser ces félicitations en d'autres circonstances.

Malheureusement, le Conseil de sécurité a encore une fois été poussé à agir non pas à cause du meurtre d'enfants, mais à cause de la défense contre ces meurtres. Une fois de plus, par conséquent, on essaye de mettre les victimes de ces attentats sur le banc des accusés, plutôt que les meurtriers eux-mêmes. C'est une tendance troublante et alarmante.

Le 29 septembre 2004, à la veille de la fête de Souccoth ou fête des tabernacles; dont la célébration se poursuit alors même que nous sommes assis ici, deux enfants israéliens, Dorit Aniso, âgé de 2 ans, et Yuval Abedeh, âgé de 4 ans, ont été assassinés par des roquettes Qassam tirées contre leur maison dans la ville israélienne de Sderot, dans le sud du pays. L'organisation terroriste palestinienne Hamas s'est enorgueillie de la responsabilité de cette attaque.

Le meurtre de ces deux jeunes enfants n'est que le dernier dans une longue liste d'attentats terroristes qui ont sans répit pris pour cible les civils innocents de Sderot et des communautés voisines. Ces attaques à la roquette, à l'instar des autres attentats terroristes commis par les Palestiniens, visent intentionnellement des civils dans le but de faire le plus grand nombre de morts et de blessés.

Lors d'incidents similaires survenus le 28 juin, quatre roquettes tirées sur Sderot ont atterri près d'une maternelle et ont endommagé un café voisin, tuant deux Israéliens, Afik Zahavi, 4 ans, et Mordechai Yosopov, 49 ans. En fait, dans le cadre de la vaste campagne terroriste palestinienne qui a causé tant de souffrances, plus de 460 de ces roquettes Qassam ont été lancées indifféremment sur la population civile d'Israël, faisant de nombreux morts, de nombreux blessés et d'importants dégâts. Les tirs de roquette Qassam depuis Gaza se poursuivent en ce moment même et ils visent expressément la population civile, ciblant et terrorisant des civils innocents qui sont couchés dans leurs lits, assis dans leurs salles de séjour ou qui emmènent leurs enfants à l'école.

Des groupes terroristes, opérant en toute liberté et en toute impunité depuis le territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, ont bien l'intention d'accroître et d'intensifier cette campagne en utilisant des armes de plus en plus avancées. Les organisations terroristes palestiniennes fabriquent des roquettes Qassam dans des ateliers métallurgiques dispersés un peu partout dans la bande de Gaza. Le Hamas a mis au point ces nouvelles roquettes grâce aux connaissances accumulées au cours des ans par des groupes terroristes internationaux. La facilité avec laquelle ces roquettes sont dissimulées, transportées et tirées, et la possibilité de les produire en masse en ont fait une arme de prédilection. Le Hamas cherche actuellement à mettre au point la roquette Qassam 4 pour en augmenter la portée et accroître l'impact de son explosion. Comme l'ont récemment déclaré des agents du Hamas :

> « Nous indiquons clairement aux sionistes que nous continuerons de lancer des roquettes Qassam et que celles-ci atteindront leurs cibles avec l'aide de Dieu. Et dites à ceux qui occupent Ashkelon que ce sera bientôt leur tour ».

Il s'agit là d'une situation insupportable qu'aucun pays, y compris les pays dont les représentants siègent à cette table, ne tolérerait.

Bien que l'Autorité palestinienne ait des milliers de policiers et d'agents des services de sécurité dans le nord de la bande de Gaza, ils ne font rien, et n'ont rien fait depuis des années, pour faire cesser les tirs de roquette Qassam contre des communautés israéliennes. Le fait demeure que les dirigeants palestiniens refusent encore de s'acquitter d'aucune de leurs obligations, de faire face au réseau terroriste palestinien et de le démanteler, ce qui constitue une violation continue et flagrante des normes internationales fondamentales, des engagements signés et des termes spécifiques des premières dispositions de la Feuille de route. Au contraire, les dirigeants palestiniens continuent d'encourager et d'appuyer ces actes, glorifiant les meurtres du nom de martyre et poursuivant une campagne d'incitation à la haine et à la violence. Les dirigeants palestiniens continuent de choisir une

alliance de la violence avec les terroristes au lieu d'un partenariat pour la paix avec Israël, sur la base d'obligations mutuelles et de compromis mutuels. Et ce sont les peuples israélien et palestinien qui paient chaque jour le prix de ce choix cruel.

En dépit des efforts faits par certains pour confondre les causes et les effets, la plupart des représentants palestiniens et la plupart des Palestiniens eux-mêmes savent que, si le terrorisme ne sévissait pas, les Israéliens ne mèneraient pas d'opérations défensives, et la solution des deux États aurait vu le jour il y a bien longtemps. Le terrorisme et la complicité des dirigeants palestiniens constituent le plus grand obstacle à la paix et sont les ennemis tant des Israéliens que des Palestiniens. C'est ce terrorisme, motivé par l'opposition non pas au comportement mais à l'existence d'Israël, qui alimente la haine et réduit à l'impuissance ceux qui aspirent à la paix.

Comme les membres du Conseil le savent, Israël compte se retirer de la bande de Gaza dans le cadre de l'initiative de dégagement du Premier Ministre Sharon qui a été bien accueillie par le Quatuor, tout récemment encore dans sa déclaration du 22 septembre, et par l'ensemble de la communauté internationale, car elle représente une possibilité importante de relancer le processus de la Feuille de route. Le plan de dégagement promet plus de stabilité et de sécurité tant pour les Israéliens que pour les Palestiniens et fournit une base à partir de laquelle la mise en œuvre mutuelle de la Feuille de route pourra aller de l'avant.

Dans ce contexte, le tir de roquettes Qassam et la poursuite des actes terroristes palestiniens constituent une tentative de contrecarrer le plan de dégagement et d'utiliser le terrorisme et la violence comme des outils stratégiques. Là encore, c'est un exemple montrant que les dirigeants palestiniens choisissent la terreur et les souffrances de leur peuple au lieu d'explorer toutes les voies de la paix. Le Conseil ne doit pas permettre que cette stratégie porte ses fruits en examinant la réaction face au terrorisme plutôt que le terrorisme lui-même, qu'il faut rejeter et non pas apaiser.

Ces tirs de roquette continus depuis Gaza constituent une violation grave du droit international humanitaire non pas seulement parce qu'ils visent des civils israéliens innocents; les vies de Palestiniens sont également exposées au danger et prises en otage par les tactiques continues et ignobles adoptées par les terroristes palestiniens, qui utilisent des Palestiniens innocents comme boucliers humains et des zones civiles comme zones de déploiement pour leurs actes odieux de terrorisme. Pratiquement tous les tirs terroristes lancés depuis Gaza contre des cibles israéliennes proviennent du milieu de foules ou d'immeubles résidentiels, et des centaines de charges explosives et de mines sont plantées à l'intérieur de l'infrastructure civile. Le 22 juillet 2004, au cours d'un incident grave, un garçon palestinien de 15 ans, Hassan Jamil Al-Zanin, a été tué de sang-froid par des terroristes du Fatah et des Brigades des martyrs d'Al Aqsa lorsqu'il a essayé de les empêcher de lancer une attaque à la roquette Qassam près de la maison de sa famille. Et les Palestiniens – autre exemple de déformation et de fabrication – ont, dans une lettre adressée au Secrétaire général, imputé la mort de Hassan Al-Zanin aux forces israéliennes.

Ce type d'allégations manifestement fausses ne devrait plus surprendre. Nous en avons entendu beaucoup d'autres aujourd'hui. Elles s'inscrivent dans les vieilles habitudes des représentants palestiniens qui qualifient les meurtriers de martyrs, assimilent les terroristes armés à des civils innocents et font comme si les victimes innocentes – israéliennes et palestiniennes – du terrorisme palestinien n'existaient pas. C'est un mantra constamment répété devant ce conseil mais qui n'en devient pas plus vrai pour autant, un mantra qui ne tient compte ni des responsabilités des Palestiniens ni des droits des Israéliens et qui ne reconnaît pas les énormes difficultés auxquelles se heurtent les forces israéliennes lorsqu'elles tâchent de protéger leurs citoyens et de limiter au minimum les préjudices causés aux Palestiniens, quand les terroristes qu'elles affrontent se préoccupent aussi peu des vies palestiniennes que des vies israéliennes. Et pourtant, alors que cette façon mensongère et irrespectueuse de présenter les faits n'est guère surprenante, cela devrait rappeler aux membres du Conseil à quel point il est important de faire la distinction entre des revendications légitimes et des revendications purement tapageuses.

Face à cette réalité complexe et effroyable, Israël est tenu d'agir conformément à son droit reconnu et à son devoir de légitime défense pour faire cesser ces tirs de roquette et les meurtres de ses citoyens. Les Forces de défense israéliennes agissent contre ceux qui lancent des missiles Qassam en se plaçant au sein de la population civile de Gaza. Bien que la présente opération soit plus importante que celles qui ont

précédé, elle est relativement limitée afin de ne pas pénétrer profondément dans des zones très peuplées. Dans ce contexte, et face à la stratégie brutale des Palestiniens qui cherche à faire un maximum de victimes dans les deux camps, les forces israéliennes font tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter de nuire à des non-combattants ou à leurs biens, conformément à leurs obligations juridiques. Mais qu'il ne fasse aucun doute que la principale responsabilité des victimes civiles incombe aux terroristes qui ont, sans pitié, abusé de la protection dont jouissent les civils palestiniens, les exposant délibérément au danger, en violation flagrante des normes humanitaires les plus fondamentales.

Il est également troublant d'apprendre que les terroristes palestiniens ont, au cours de ces derniers jours, essayé une fois de plus d'exploiter de façon cynique non seulement les zones résidentielles où vivent des civils, mais également les véhicules, ambulances, personnel et installations des Nations Unies. Ce ne serait certainement pas la première fois que les terroristes palestiniens abusent de l'immunité des installations et ambulances des Nations Unies pour lancer des attaques, transporter des armes ou transférer certains de leurs éléments, mettant ainsi en danger le personnel et les activités des Nations Unies. C'est un schéma d'activité qui nous inquiète particulièrement, car il menace de saper l'intégrité des activités des Nations Unies. Il réclame de toutes les parties la plus grande vigilance, y compris celle des représentants officiels des Nations Unies sur le terrain, afin qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher de tels abus et qu'ils ouvrent des enquêtes sur toute violation suspectée.

À ce sujet, nous avons été aujourd'hui gravement préoccupés et alarmés par le fait que M. Peter Hansen, le Commissaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ait admis devant la télévision canadienne que des membres de l'organisation terroriste Hamas « étaient payés par l'UNRWA », et donc financés par les États Membres des Nations Unies. Comme le savent les membres du Conseil, l'organisation Hamas est officiellement reconnue par de nombreux États comme une organisation terroriste, sans distinction artificielle aucune entre ses différentes branches. Ses attentats terroristes brutaux et innombrables dirigés contre des civils innocents, qu'elle-même a fièrement revendiqués, ont été condamnés à maintes reprises par les États Membres de l'ONU, par le Secrétaire général ainsi que par le Conseil de sécurité lui-même. Il faut rappeler que, comme l'admettent eux-mêmes les dirigeants du Hamas, les membres de leur branche politique participent à la planification, à la direction et au financement des attentats terroristes dont cette organisation est responsable. Par exemple, lors de récentes déclarations, la prétendue branche politique du Hamas a déclaré que l'appareil politique avait un pouvoir souverain sur l'appareil militaire et que la direction politique « avait donné aux brigades d'Ezzedine Al-Qassam le droit de faire ce qu'ils voulaient contre les frères des singes et des porcs ».

C'est précisément cette infrastructure d'appui que la Feuille de route demande expressément de démanteler, comme l'a encore réaffirmé le 22 septembre le Quatuor, dont l'ONU est membre, lorsqu'il a appelé au démantèlement des capacités et des infrastructures terroristes. L'idée même que des individus ayant des liens clairs avec le réseau terroriste du Hamas puissent figurer sur la liste du personnel de l'UNRWA est absolument inacceptable et devrait faire l'objet d'une enquête sérieuse.

Je voudrais être très clair : Israël réaffirme son appui au travail humanitaire réalisé par l'UNRWA, ainsi que par d'autres organisations internationales qui opèrent sur le terrain dans des conditions très difficiles. Israël continue, dans la mesure du possible, d'aider et de concourir à l'exécution du mandat de ces organisations, malgré les obstacles auxquels nous faisons face suite au terrorisme et à la violence à laquelle se livre la partie palestinienne. Nous avons, à la veille de cette opération, procédé à tous les préparatifs nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires de la population civile palestinienne, y compris à la désignation d'officiers de liaison et à l'ouverture d'une route spéciale qui permet aux véhicules des organisations humanitaires internationales d'avoir plus facilement accès aux victimes. Les officiers de liaison palestiniens, les représentants du conseil local palestinien et les représentants des organisations internationales ont été prévenus de l'ouverture de cette route humanitaire spéciale.

En outre, des représentants de différents bureaux de coordination au niveau des districts ont été déployés en plusieurs points de cette route pour fournir toute l'aide humanitaire nécessaire. C'est ainsi que plus de

35 convois ont été coordonnés pour le moment le long de cette route, parmi lesquels des convois de fournitures médicales, de personnel d'entretien, de véhicules appartenant à des organisations internationales et d'ambulances locales. En même temps, il est extrêmement important que les activités humanitaires et que la coopération que nous leurs fournissons ne soient pas compromises ni utilisées de façon illégale par les groupes terroristes palestiniens.

Les coûts de cette stratégie de terrorisme en faillite morale que suivent les dirigeants palestiniens se paient en vies innocentes, par la stagnation du processus de paix et par les souffrances à la fois des Israéliens et des Palestiniens. En adoptant des initiatives qui récompensent effectivement cette stratégie, le Conseil de sécurité non seulement encouragera les extrémistes, mais aussi sapera l'esprit et la lettre de la Feuille de route. Comme la déclarait le Ministre des affaires étrangères, M. Shalom, lors du débat de l'Assemblée générale il y a tout juste quelques jours :

> « Les Palestiniens ne sont pas dispensés des impératifs de la guerre mondiale contre le terrorisme. Au contraire, il est dans leur intérêt manifeste de s'y associer. S'élever contre le Hamas et le Jihad islamique c'est se mobiliser pour les droits des Palestiniens, et non contre eux. » (*A/59/PV.7*)

Malheureusement, les dirigeants palestiniens actuels ont montré qu'ils étaient incapables d'être des partenaires pour la paix et d'offrir à leur peuple réforme et gouvernement démocratique. Ils ont préféré faire de la rhétorique à l'ONU plutôt que d'assumer leurs responsabilités chez eux. Nous prions donc le Conseil de se tenir aux côtés des peuples israélien et palestinien et de rappeler à la partie palestinienne, comme l'a récemment fait le Quatuor, que la route vers la paix et la sécurité passe par les réformes et la lutte contre le terrorisme. Elle passe par la prise en charge des responsabilités, non par l'attribution du blâme à d'autres. Elle passe par Ramallah et par Gaza et non par New York.

Cette semaine, les familles israéliennes vont fêter la fête de Souccoth, la fête des tabernacles, et j'aimerais terminer cette intervention par ces mots : « Que Dieu répande son tabernacle de paix sur chacun d'entre nous et sur le peuple d'Israël! »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'Israël pour ses aimables paroles à mon égard.

L'ordre de parole entre les membres du Conseil a été préalablement déterminé par tirage au sort. Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je voudrais rappeler à tous les membres du Conseil et à tous les autres orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener à bien ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

M. Baali (Algérie) : Alors que l'Assemblée générale vient à peine de clore son débat général au cours duquel un large consensus s'était réalisé autour de la nécessité d'agir au Moyen-Orient avant qu'il ne bascule définitivement dans la violence, et en marge duquel le Quatuor avait tenté d'insuffler la vie à un processus de paix aujourd'hui moribond, Israël a, de nouveau, lancé ses troupes, ses chars et ses hélicoptères sur les camps palestiniens de Gaza y semant la mort et la destruction. Le bilan de ces cinq jours de recours débridé à la force brutale est effarant. Des dizaines de Palestiniens, dont de nombreux enfants, ont été fauchés par les roquettes et les missiles israéliens. Des civils, par centaines, ont été blessés et de nombreuses maisons et infrastructures ont été détruites. Dans les camps de Jabaliya, de Khan Younnis et de Beit Hanoun, ce sont l'horreur et la désolation qui règnent.

Loin de répondre aux appels à la retenue qui se multiplient, y compris celui du Secrétaire général de l'ONU, Israël a décidé de poursuivre son offensive militaire avec cette arrogance et cette indifférence que seul le sentiment d'impunité dont il sait pouvoir bénéficier peut nourrir, promettant plus de mort et de destruction, s'acharnant sur une population civile épuisée par les sévices, les exactions et les privations, et recourant aux armements les plus sophistiqués pour mener à son terme son entreprise de terreur. En effet, le Premier Ministre israélien s'est publiquement félicité de ce qu'il considère comme étant un premier succès et, sourd à la voix de la raison, a annoncé dimanche l'élargissement et la poursuite de l'opération militaire qui pourrait durer plusieurs semaines.

Cette utilisation disproportionnée de la force contre le peuple palestinien ne constitue, à l'évidence, pas une réponse aux tirs de roquettes contre Israël, qui ont causé la mort de deux enfants – que nous déplorons profondément, parce que toute mort d'enfant nous émeut et nous interpelle –, mais elle s'inscrit, en réalité, dans une stratégie qui vise à terroriser le peuple palestinien, à annihiler en lui le sentiment de résistance et de fierté nationale et à le laisser exsangue et brisé après le retrait annoncé d'Israël de la bande de Gaza, si ce retrait devait un jour avoir lieu.

Ces méthodes abjectes auxquelles Israël recourt aujourd'hui contre les populations civiles sans défense constituent des crimes de guerre et des actes de terrorisme d'État qui doivent être vigoureusement condamnés et dénoncés par la communauté internationale dans son ensemble. Quelle différence y a-t-il entre une bombe qui explose dans un autobus tuant des passagers et une roquette de char ou un missile délibérément lancé contre une habitation tuant femmes et enfants? Moi, je ne vois pas de différence.

Face à cette grave dérive que connaît la situation dans la bande de Gaza, où des populations civiles font face aux pires exactions, la communauté internationale ne peut ni ne doit rester passive ou indifférente. Ce Conseil de sécurité que nous avons vu agir, il y a un mois, avec une célérité et une efficacité inaccoutumées, alors même qu'il n'y avait aucune menace directe à la paix et à la sécurité internationales, se doit aujourd'hui, parce qu'il y va de sa crédibilité, d'exiger d'Israël qu'il mette immédiatement fin aux opérations qu'il mène à Gaza et en retire ses troupes, qu'il respecte les résolutions du Conseil de sécurité et les normes du droit international humanitaire, qu'il cesse sa politique d'exécutions sommaires et de destructions de maisons et qu'il respecte ses engagements au titre de la Feuille de route, dont le Quatuor vient de réaffirmer la validité et la pertinence.

L'Algérie, qui condamne vigoureusement les crimes abominables commis aujourd'hui dans la bande de Gaza, réitère sa pleine solidarité avec le peuple palestinien exposé à une véritable guerre d'extermination, et appelle à une solution juste définitive et globale fondée sur le respect de la légalité internationale, le retrait d'Israël des territoires qu'il occupe par la force, et permettant au peuple palestinien d'établir son État indépendant avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Mon pays appelle tous les membres du Conseil à soutenir le projet de résolution que je viens de présenter au Conseil de sécurité, au nom du Groupe arabe. Il s'agit là d'un projet équilibré inspiré par l'urgence et la gravité de la situation et empruntant un langage largement agréé par le Conseil de sécurité, appelant essentiellement à la cessation des opérations militaires dans la bande de Gaza et visant à mettre un terme au cycle de la violence et de la contre-violence, offrant ainsi à la sagesse une chance de prévaloir et aux parties d'honorer leurs obligations vis-à-vis de la Feuille de route.

M. Yáñez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais pour commencer vous dire, Monsieur le Président, ma satisfaction de vous voir diriger nos travaux avec le talent et l'efficacité que nous vous connaissons. Par la même occasion, je voudrais vous remercier des paroles aimables que vous avez eues à l'égard de la présidence espagnole durant le mois de septembre.

Nous nous félicitons d'être réunis aujourd'hui à la demande de la Tunisie, au nom du Groupe des États arabes et de la Ligue des États arabes, pour examiner une situation qui est extrêmement grave et qui exige d'être traitée avec le plus grand sérieux par cet organe, qui est responsable de la paix et de la sécurité internationales. Dans un communiqué rendu public le 1er octobre, le Gouvernement espagnol a déjà exprimé sa profonde préoccupation face aux événements qui se sont déroulés ces derniers jours dans la partie nord de la bande de Gaza et qui ne font qu'aggraver davantage encore la situation déjà critique du conflit arabo-israélien.

Il n'y a déjà eu, et il n'y a encore aujourd'hui, que trop de morts dans cette région. Ces morts surviennent de part et d'autre, et nous les déplorons toutes, mais l'on ne peut que constater que la grande majorité des victimes, morts et blessés, se trouve du côté palestinien. Le nombre élevé de morts et de blessés palestiniens, et parmi eux de nombreux civils dont des enfants, montre que la réponse armée israélienne est d'une disproportion inacceptable. Il est difficile de croire que toutes ces victimes, ni même une majorité d'entre elles, sont des éléments terroristes. Nous considérons par conséquent que le Conseil de sécurité doit exiger d'Israël qu'il cesse de recourir à des méthodes punitives, notamment à des actions armées qui ne sont pas conformes au droit international.

Bien évidemment, nous reconnaissons le droit d'Israël à se protéger et à protéger ses ressortissants contre les attentats terroristes, mais il faut rappeler que le droit de tout État à se défendre doit être exercé dans le cadre du respect des règles internationales et, en l'occurrence, des règles du droit humanitaire. Nous comprenons les besoins en matière de sécurité d'Israël, mais nous ne pouvons pour autant manquer de critiquer les moyens utilisés, avec des actions de force excessives et non discriminatoires dans leurs effets.

C'est avec préoccupation que nous observons que les actions militaires israéliennes à Gaza, et les souffrances qu'elles entraînent, semblent répondre à un plan prémédité visant à faciliter l'évacuation annoncée de Gaza et à aplanir les difficultés liées à ce retrait, pendant le retrait et les jours qui le suivront. Si c'était vraiment le cas nous aurions alors affaire à une politique que nous considérons comme erronée et dont les résultats ne seront pas nécessairement ceux escomptés. En fait, la violence finit toujours par renforcer la violence et en entraîner davantage.

Nous devons également exprimer notre sentiment de frustration et de rejet face aux actes violents commis par des éléments palestiniens, qui croient, sur la base de critères tout aussi faux et erronés, que le recours à la force peut servir leurs intérêts. Rien n'est plus éloigné de la vérité, Au contraire, la violence à laquelle se livrent certains secteurs palestiniens contribue à faire échouer les tentatives de raviver le processus de paix, et ne peut que démoraliser quiconque s'efforcerait de parvenir à la paix et de donner un avenir aux peuples de la région. Elle suscite un rejet généralisé au sein de la communauté internationale.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de solution armée possible à ce conflit. Par conséquent les deux parties, aussi bien le Gouvernement israélien que l'Autorité palestinienne, doivent respecter leurs engagements pris au titre de la Feuille de route, comme le Conseil de sécurité n'a eu de cesse de leur demander. La Feuille de route est le seul mécanisme dont nous disposions, avec le Quatuor, pour relancer un processus de paix qui aujourd'hui, à nouveau, semble gravement menacé. Nous devons, avant tout, arrêter la spirale de violence dans laquelle cette région s'est fermée, afin de donner une chance à la paix. Le Conseil de sécurité doit lui aussi assumer ses responsabilités à cette fin.

C'est conformément à ces principes et ces orientations que nous allons examiner le projet de résolution annoncé par la délégation algérienne au nom du Groupe des États arabes.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Pour cette première séance publique, je voudrais d'abord vous dire le plaisir que nous avons à vous voir, Monsieur le Président, assumer la présidence du Conseil en ce mois d'octobre. Nos félicitations les plus sincères vont à l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo pour sa remarquable présidence du mois de septembre.

La Roumanie s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par le Représentant permanent des Pays-Bas au nom de l'Union européenne, et je me contenterai donc d'être très bref.

La Roumanie est extrêmement préoccupée par l'escalade récente de la violence en Israël et dans les territoires palestiniens. Nous condamnons la multiplication des attaques terroristes à la roquette contre des cibles civiles israéliennes. L'Autorité palestinienne doit prendre des mesures décisives contre ceux qui planifient et commettent ces crimes que rien ne saurait justifier.

D'autre part, nous avons été troublés par les informations indiquant que l'incursion militaire opérée par Israël dans le nord de Gaza en riposte à ces attaques a fait des victimes dans la population civile, dont plusieurs enfants. Comme nous l'avons déjà indiqué à maintes reprises, l'État d'Israël doit exercer son droit inhérent à la légitime défense en respectant strictement les normes pertinentes du droit international, qui interdisent toute mesure entraînant un recours excessif à la force ou un châtiment collectif.

Israël doit réfléchir sérieusement aux conséquences potentielles de ses actions à Gaza. Il est en effet peu probable que cette opération contribue à renforcer la sécurité en Israël, au contraire : elle va accroître les tensions dans la région et être un prétexte de plus, pour les extrémistes, pour recourir à la violence.

Dans cette situation particulièrement difficile, nous en appelons aux Israéliens et aux Palestiniens pour qu'ils évitent une escalade du conflit et s'attèlent à la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la Feuille de route, afin de relancer les perspectives de paix.

Lutter sans équivoque contre le terrorisme et œuvrer au démantèlement effectif des infrastructures et des capacités terroristes, telles doivent être les premières mesures à prendre par l'Autorité palestinienne. La direction palestinienne doit mettre un terme aux incitations publiques à la violence et faire tout son possible pour empêcher les militants d'attaquer Israël et d'en provoquer ainsi la riposte. Toute réflexion sur le conflit israélo-palestinien fait apparaître clairement que les aspirations légitimes du peuple palestinien ne peuvent être réalisées par des voies violentes.

Par ailleurs, le Gouvernement israélien doit intensifier ses efforts pour préparer l'application de son plan de désengagement de Gaza, qui devra être intégral, complet et s'effectuer de façon conforme à la Feuille de route.

De plus, le Gouvernement israélien doit procéder au gel des activités de peuplement, prendre toutes les mesures possibles pour tempérer la situation humanitaire et économique de la population palestinienne et s'abstenir de toute mesure unilatérale qui préjugerait du résultat final des négociations.

Il n'y a d'autre solution qu'un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient. Une fois de plus, une paix juste, globale et durable ne pourra être réalisée que par le biais de négociations directes entre les parties, comme le stipule la Feuille de route et conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence, et féliciter également le Représentant de l'Espagne, M. Yáñez-Barnuevo, pour son excellente direction des travaux du Conseil au cours du mois très agité qu'a été le mois de septembre.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité doit se réunir d'urgence à cause d'une situation qui représente une menace à la paix et à la sécurité internationales au Moyen-Orient en l'occurrence, l'action des forces armées israéliennes contre la population palestinienne, autour des camps de réfugiés de Jabaliya et de Beit Hanoun, dans la bande de Gaza.

Je voudrais avant toute chose redire que ma délégation reconnaît le droit d'Israël de défendre sa population contre des actes de terrorisme et, par conséquent, de prendre les mesures qui s'imposent à ces fins – mais toujours, dans le cadre de la légalité internationale et particulièrement du droit international humanitaire. Par ailleurs, l'occupation militaire prolongée des territoires palestiniens, ainsi que les diverses mesures adoptées par les autorités israéliennes de façon à limiter sévèrement les mouvements de cette population; et la destruction de ses logements et de ses moyens de subsistance, associée au recours fréquent à une violence excessive de la part des forces militaires d'occupation, n'ont fait qu'aggraver la situation et augmenter l'important sentiment de frustration et la violence dans les territoires occupés.

La construction du mur séparant les communautés israéliennes et palestiniennes, dont le caractère illégal a été établi dans l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, continue de progresser à travers les territoires occupés. Ce mur prive la population de ressources productives telles que les meilleures terres cultivables et les sources d'eau les plus importantes pour la population palestinienne, ce qui contribue à son tour aux conditions extrêmement difficiles dans lesquelles se trouve la population palestinienne. L'absence de perspectives de développement ou de progrès économique, le manque de liberté, l'absence de perspectives d'avenir meilleur, ainsi que la crise politique prolongée que traverse l'Autorité nationale palestinienne constituent les ingrédients principaux d'une situation de violence latente de la population palestinienne contre Israël.

La communauté internationale attend toujours que des mesures efficaces soient prises en vue de la réorganisation et de la restructuration d'urgence des forces de sécurité palestiniennes, qui doivent leur permettre de s'acquitter effectivement des obligations qu'elles ont contractées dans le cadre de la Feuille de route concernant la cessation des violences. Dans ce cas particulier, l'Autorité palestinienne doit prendre des mesures efficaces pour mettre fin au tir de missiles des militants palestiniens sur des objectifs israéliens. Et comme l'a déclaré le Secrétaire général, les deux parties doivent se conformer à leurs obligations en matière de protection des populations civiles.

La Feuille de route adoptée par le Conseil de sécurité en vertu de la résolution 1515 (2003) reste le seul plan de paix accepté par les deux parties. Or, aucune des parties n'a pris de mesures sérieuses pour la mettre en œuvre.

C’est dans ce contexte politique que s’inscrit le projet de retrait unilatéral de la bande de Gaza annoncé par le Gouvernement israélien. Ma délégation a salué la décision de ce retrait des territoires occupés mais ne peut qu’exprimer sa préoccupation face aux conséquences que le caractère unilatéral de cette mesure peut avoir dans cette zone. Le retrait des forces israéliennes doit s’accompagner de mesures adéquates permettant d’assurer la stabilité et la sécurité de la zone pour que celle-ci ne soit pas livrée à la loi du plus fort.

En même temps, le retrait de Gaza doit se faire dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité et de la Feuille de route et non pour remplacer ces obligations.

Ce n’est pas par des mesures ou des ripostes unilatérales que l’on peut assurer une paix juste et durable au Moyen-Orient et que l’on pourra atteindre les objectifs que nous appelons de nos vœux, à savoir : la coexistence pacifique des deux États, Israël et la Palestine, à l’intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : J’aimerais d’abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès au cours de votre mandat. Je voudrais également remercier l’Ambassadeur de l’Espagne, M. Yáñez-Barnuevo, de sa direction avisée de nos travaux au cours du mois de septembre.

La délégation du Brésil se félicite de la convocation, aujourd’hui, de ce débat sur la situation au Moyen-Orient, alors que de nouveaux actes particulièrement déplorables de brutalité et d’effusion de sang se produisent à Gaza, dans les territoires palestiniens occupés. Le Brésil est gravement préoccupé par l’escalade de la violence et par le nombre sans cesse croissant des victimes, à cause de cette nouvelle opération de grande envergure, dont le nom de code est « Jours de pénitence », menée depuis les cinq derniers jours par les forces militaires israéliennes. Nous condamnons le recours excessif à la force par l’armée israélienne dans des zones densément peuplées qui a entraîné de grandes souffrances et de grosses pertes parmi les civils palestiniens, et notamment parmi les enfants. Nous condamnons également la poursuite par Israël de sa politique illégale d’assassinats extrajudiciaires. Le Brésil appuie pleinement l’appel du Secrétaire général Kofi Annan au Gouvernement israélien, l’enjoignant de mettre un terme à ses incursions militaires meurtrières dans la bande de Gaza, et nous attendons du Gouvernement israélien qu’il respecte pleinement le droit international humanitaire, et notamment la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Nous rejetons les activités des milices palestiniennes dirigées contre la population civile israélienne. Nous estimons que la situation qui prévaut sur le terrain vient une nouvelle fois illustrer l’importance de progresser dans la voie de la paix, afin de mettre un terme à l’occupation.

Aucune solution unilatérale – surtout une solution qui ne prenne pas en compte la nécessité pour les parties de négocier et de transiger – n’est à même d’assurer une paix juste et durable, à laquelle tous les peuples de la région ont droit. À cet égard, le Brésil exhorte les deux parties à mettre un terme à tous les actes de violence, à respecter leurs obligations en vertu de la Feuille de route, entérinée par le Conseil de sécurité dans la résolution 1515 (2003) et à reprendre leur quête en vue d’un règlement pacifique. Nous appelons les médiateurs du Quatuor à intervenir de manière décisive auprès des parties concernées afin qu’elles mettent un terme à la violence et retournent à la table des négociations.

La délégation brésilienne appuie le projet de résolution qui a été présenté par l’Algérie au nom du Groupe arabe.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite également de vous voir présider nos travaux et vous souhaite plein succès tout au long de votre mandat. Nous souhaiterions également remercier le Représentant permanent de l’Espagne pour la manière tout à fait remarquable et efficace avec laquelle il a dirigé nos travaux durant le mois de septembre.

L’Allemagne est gravement préoccupée par la récente escalade de la violence dans le nord de la bande de Gaza. Nous regrettons profondément les pertes en vies humaines, et nous appelons les deux parties à s’abstenir de toute action susceptible d’aggraver la situation.

L’Allemagne condamne vigoureusement les attaques à la roquette Qassam contre Sderot, qui témoignent d’un mépris total pour la vie humaine.

Nous exhortons l'Autorité palestinienne à faire tout son possible pour mettre un terme à ces attaques. Lors d'une réunion spéciale dimanche, le Conseil législatif palestinien a critiqué les attaques à la roquette Qassam prenant pour cible Israël. Nous avons le sentiment qu'il s'agit là d'un signal important, et nous espérons que l'Autorité palestinienne prendra les mesures qui s'imposent en vue d'une désescalade.

Il est indéniable que l'État israélien a le droit à la légitime défense et notamment à protéger ses citoyens contre toute attaque de la part de militants. Dans le même temps, nous considérons que ce droit doit être exercé en respectant l'état de droit et dans le cadre du droit international. Nous considérons qu'il y va clairement de l'intérêt d'Israël de respecter le principe de la réaction proportionnelle et de tenir compte des conséquences à moyen terme de ses actes. La violence contre la population civile, ses habitations, ses terres agricoles et son infrastructure ne fera qu'accroître la misère, la frustration et la haine parmi la population palestinienne.

Nous appelons les deux parties à s'abstenir de tout acte qui soit à même de renforcer les forces extrémistes et d'empêcher l'application de la Feuille de route. Si le cycle des attaques et des contre-attaques se poursuit, cela mettra en danger la mise en œuvre coordonnée du retrait de Gaza et d'autres régions du nord de la Cisjordanie.

À ce stade critique, nous lançons un appel à tous – au Gouvernement israélien, à l'Autorité palestinienne et à la communauté internationale – pour qu'ils oeuvrent de concert et de manière constructive en vue d'un retrait qui puisse créer les conditions propices à la stabilité, au redressement économique et à la sécurité.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs, Monsieur le Président, pour vous souhaiter plein succès durant votre présidence et je voudrais également remercier le Représentant permanent de l'Espagne.

La situation israélo-palestinienne continue de s'engager dans la mauvaise direction. Chez toutes les parties, la méfiance mutuelle et un esprit d'affrontement sont encore profondément ancrés. Par conséquent, la violence se poursuit de part et d'autre, des civils palestiniens et israéliens meurent – nous en profitons pour présenter nos condoléances aux familles des victimes – et les destructions d'habitations et de l'infrastructure civile continuent.

À l'instar des nombreux orateurs qui se sont exprimés avec nous, nous reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense – à se protéger pleinement des raids terroristes. Cependant les actions menées par l'armée israélienne dans le nord de la bande de Gaza vont clairement au-delà des mesures qui auraient été requises pour juguler l'activité des extrémistes. Nous appelons Israël à la plus grande retenue et nous lui demandons de comprendre que tous les problèmes, même ceux relatifs à la sécurité, ne peuvent être réglés par la seule force.

Nous ne pouvons manquer de relever également que ces affrontements récents trouvent leur origine dans une attaque à la roquette de la part des Palestiniens contre le village israélien de Sderot, qui a notamment fait des victimes parmi les enfants. Nous souhaiterions insister ici sur le fait qu'à moins que l'Autorité palestinienne ne s'emploie à contrôler réellement les groupes terroristes, une répétition de ce qui se passe aujourd'hui à Gaza est inévitable, quelle que soit d'ailleurs la résolution que le Conseil de sécurité adoptera sur la question.

Une réforme véritable des services de sécurité palestiniens est attendue depuis longtemps et ne saurait être reportée. La responsabilité des mesures décisives en la matière incombe pleinement à l'Administration nationale palestinienne.

La crise à Gaza met en danger l'application des dispositions de la Feuille de route. Nous aimerions rappeler qu'il n'existe pas de solution de rechange à la Feuille de route. Il n'y a pas d'autre solution à la logique des mesures réciproques et à l'objectif stratégique de la Feuille de route : la création de deux États, vivant côte à côte. Les affrontements à Gaza compliquent sévèrement l'application de la Feuille de route.

Pour terminer, j'aimerais insister sur le fait que nous ne pourrons régler tous les différents aspects de la question du Moyen-Orient qu'en adoptant une démarche globale.

M. Lancanilao (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous voudrions également remercier l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo de la manière compétente avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La délégation philippine déplore l'escalade de la violence au Moyen-Orient. L'escalade récente est la plus sanglante dans la bande de Gaza depuis quatre ans. Nous sommes très préoccupés par le nombre croissant de victimes, notamment de civils innocents, et nous déplorons dans les termes les plus vigoureux le bain de sang en cours, avec la mort de jeunes de part et d'autre. Nous exprimons nos sincères condoléances aux familles des victimes.

Nous demandons instamment à Israël d'arrêter ses raids militaires à Gaza. Aujourd'hui, trois civils ont été tués à nouveau par les soldats israéliens, dont une fille de 15 ans dans sa maison. Nous demandons à Israël de mettre un terme à ses attaques militaires et de retirer ses 200 chars et véhicules blindés qui se trouvent actuellement dans la partie nord de Gaza.

Nous demandons en même temps à l'Autorité palestinienne de mettre fin aux attaques à la roquette par des groupes militants contre Israël. Aujourd'hui également, les militants palestiniens ont tiré une série de roquettes Qassam sur une ville-frontière israélienne, blessant un homme.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que les parties au Moyen-Orient continuent à s'affronter dans la violence, malgré les claires expressions d'indignation de la communauté internationale et du Conseil de sécurité face à cette situation. Le Moyen-Orient ne connaîtra la paix que s'il est mis un terme au schéma des attaques et des représailles de part et d'autre. Nous nous inquiétons vivement de ce que le processus de paix n'aboutisse pas, tant que toutes les parties ne font pas preuve d'une volonté ferme pour contenir le terrorisme et la violence.

Ce conflit ne saurait se prolonger indéfiniment sans gravement mettre en péril les possibilités qu'ont les générations futures d'Israéliens et de Palestiniens de vivre dans la paix et l'harmonie. Les deux parties doivent comprendre qu'il n'y aura pas de vainqueurs dans ce conflit. Nous demandons aux deux parties de faire preuve de modération et de s'abstenir de tout acte de violence qui ne fera qu'aggraver la situation. Nous leur demandons de suivre la voie de la négociation pacifique pour réaliser l'objectif de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Le conflit au Moyen-Orient ne sera jamais résolu par la violence. Par conséquent, nous demandons instamment aux parties de reprendre le processus de paix établi par la Feuille de route, que le Conseil de sécurité a approuvée par sa résolution 1515 (2003). Nous demandons aux parties de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route afin de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

M. Adechi (Bénin) : Monsieur le Président, nous vous félicitons pour votre accession à la présidence du Conseil et nous exprimons notre gratitude à l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo pour la manière dont il a conduit nos travaux le mois dernier.

Nous sommes très préoccupés par la tournure que prennent les événements en Palestine ces derniers jours, événements qui viennent aggraver la situation. L'exercice de la légitime défense ne peut justifier le massacre de civils innocents. Les pertes innombrables en vies humaines et particulièrement chez les populations civiles et dans les territoires occupés sont inacceptables. C'est pourquoi nous condamnons fermement l'emploi disproportionné de la force dans les territoires occupés, car toutes les vies humaines se valent et nulle part il ne saurait y avoir d'exception à l'obligation de protéger et de préserver la vie humaine.

L'engagement renouvelé de la communauté internationale de veiller au respect de la légalité internationale ne peut s'arrêter aux portes de la Palestine, car la Palestine aussi fait partie de ce village planétaire que nous nous efforçons de rendre plus viable pour tous ses habitants, présents et futurs. C'est pourquoi nous demandons la cessation immédiate de l'opération militaire en cours dans la bande de Gaza. La cause d'Israël a toutes les chances d'être mieux entendue dans le cadre du respect de ses obligations morales et juridiques, en tant qu'État membre de la communauté internationale et en tant qu'État qui se veut démocratique. Nous lui lançons donc un appel afin qu'Israël collabore de bonne foi pour forger, avec les représentants légitimes du peuple palestinien, un espace commun de paix et de prospérité.

Nous demandons instamment à Israël de respecter ses obligations vis-à-vis des populations des territoires occupés. Nous reconnaissons également à Israël le droit de protéger son territoire et sa population contre les attaques terroristes. La détérioration constante de la situation au Moyen-Orient montre bien combien il est

nécessaire de revenir à la Feuille de route qui est et demeure la seule voie praticable pour parvenir à une paix durable dans le conflit israélo-palestinien. Nous engageons donc les deux parties à remplir les obligations selon la Feuille de route et à dialoguer de bonne foi pour mettre en place les conditions requises pour la création de l'État palestinien, conformément à la vision de deux États souverains vivant côte à côte dans des frontières internationalement reconnues. Ni les tirs de roquettes qui ciblent les villes israéliennes ni les incursions militaires des forces de défense israéliennes dans les territoires palestiniens occupés ne sont conformes à la Feuille de route.

Enfin, nous lançons de nouveau un appel pressant au Quatuor pour qu'il intensifie la pression afin de ramener les deux parties à la table des négociations.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer, Monsieur le Président, vous dire toute ma satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité. Nous souhaitons adresser nos félicitations à l'Ambassadeur d'Espagne et à la délégation espagnole pour l'excellent travail réalisé au cours du mois de septembre.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion du Conseil de sécurité, à la demande de la Ligue arabe, en vue d'examiner la situation extrêmement grave qui règne dans les territoires palestiniens occupés. Nous sommes extrêmement préoccupés par la situation qui règne actuellement dans le nord de la bande de Gaza, par les nombreuses pertes en vies humaines, notamment parmi les civils, y compris des enfants, et la détérioration de la situation humanitaire en général.

Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour que le Gouvernement israélien cesse les incursions militaires dans la bande de Gaza et pour que l'Autorité palestinienne prenne des mesures afin que les militants palestiniens cessent de lancer des roquettes sur des cibles israéliennes.

En ce qui la concerne, ma délégation prie instamment l'Autorité palestinienne de mettre un terme à tous les actes de terrorisme visant des civils israéliens, qui déclenchent les opérations militaires meurtrières d'Israël.

Nous sommes très préoccupés par le recours excessif à la force par les forces armées israéliennes contre les Palestiniens. Nous rappelons à cet égard les obligations et responsabilités qui incombent à Israël, au titre du droit international, pour ce qui est de protéger les populations civiles en temps de guerre. Nous condamnons tous les actes de violence et de terreur, ainsi que l'utilisation excessive et aveugle de la force et la destruction des moyens de subsistance des Palestiniens. Les restrictions imposées au personnel humanitaire des Nations Unies, l'interruption des activités des organismes d'aide aux réfugiés palestiniens et les obstacles mis au bon déroulement des opérations humanitaires sont également des questions extrêmement préoccupantes. Nous demandons à Israël de soulager les souffrances qu'endure la population palestinienne et de permettre aux travailleurs humanitaires de reprendre pleinement leurs activités dans des conditions de sécurité.

Ma délégation pense que la situation actuelle à Gaza n'est pas du tout conforme aux intentions proclamées par le Gouvernement israélien de se retirer de Gaza. Elle n'est pas non plus conforme aux intentions proclamées des Palestiniens de coopérer avec Israël en vue de ce retrait. Et elle n'est pas non plus conforme aux encouragements et offres de coopération de la part de la communauté internationale afin de faire du retrait israélien de Gaza un premier pas décisif vers la fin de l'occupation des territoires palestiniens et le début de la mise en œuvre effective du plan de paix au Moyen-Orient, concrétisé par la Feuille de route.

Dans ce contexte, nous rappelons les obligations qui incombent à l'Autorité palestinienne et au Gouvernement israélien au titre de la Feuille de route, qui a été approuvée par la résolution 1515 (2002) du Conseil de sécurité.

Pour terminer, ma délégation voudrait apporter son soutien au projet de résolution qui a été présenté par l'Ambassadeur de l'Algérie. Nous considérons qu'il s'agit d'un texte bien équilibré et nous espérons qu'il rencontrera l'approbation unanime des membres du Conseil, dans l'espoir que son adoption contribue à mettre un terme à l'effusion de sang à Gaza et permette aux deux parties de continuer d'honorer les obligations qui leur incombent au titre de la Feuille de route.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Comme c'est le premier débat du Conseil ce mois, permettez-moi de saisir cette occasion pour vous présenter, Monsieur le Président, mes chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du

Conseil pour ce mois, qui promet d'être chargé et important. Nous souhaitons également vous apporter toute la coopération nécessaire, Monsieur le Président, pour assurer le succès de votre présidence. Je fais part en outre de l'admiration de ma délégation pour l'Ambassadeur Yáñez-Barnuévo, Représentant permanent de l'Espagne, pour la présidence éminemment réussie du mois dernier.

Le Pakistan est d'avis qu'une cessation du cycle de violence entre Israël et les Palestiniens qui vivent sous l'occupation pourrait faciliter la mise en oeuvre de la Feuille de route et la concrétisation de la vision d'un règlement prévoyant deux États, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

Malheureusement, au lieu de continuer à mettre en oeuvre la Feuille de route qui doit conduire à la paix, le Gouvernement israélien a une fois encore réagi en lançant une offensive cruelle et mal inspirée, massacrant plus de 80 Palestiniens depuis mercredi dernier. Des innocents, y compris des femmes et des enfants, ont été les plus durement touchés par la puissance militaire qu'Israël a déchaînée sur eux, dans les régions à forte densité de population de Jabaliya et de Beit Hanoun, pour défendre ce qu'il décrit comme son droit de légitime défense.

Nul ne saurait justifier le massacre de civils innocents. C'est pourquoi nous condamnons le terrorisme. La logique qui sous-tend le droit de légitime défense ne saurait être invoquée pour des attaques qui font surtout des victimes parmi les civils. C'est à la suite de l'expérience horrible de la dernière Guerre mondiale que les Conventions de Genève ont été adoptées, interdisant de prendre principalement des civils pour cible. En tant que puissance occupante, Israël est lié par les Conventions de Genève, en particulier par la quatrième Convention de Genève. Est-il nécessaire de rappeler que les violations graves des Conventions de Genève peuvent être considérées comme des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité?

La véritable cause de l'insécurité, que connaissent Israël et les Palestiniens, est l'occupation illégale, prolongée et forcée, par Israël, des territoires palestiniens. La politique d'implantations illégales de colonies de peuplement qui se perpétue a ajouté aux souffrances causées par cette occupation permanente. L'édification d'un mur de séparation au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) est révélatrice d'un objectif qui est celui de l'annexion permanente des territoires palestiniens occupés.

Le Conseil de sécurité a pour obligation politique, morale et juridique d'exiger que : premièrement, Israël retire immédiatement les forces qu'il a déployées à Gaza ces derniers jours et cesse sa politique délibérée de mort et de destruction contre les Palestiniens; deuxièmement, respecte ses obligations en vertu du droit international, en particulier le droit international humanitaire; troisièmement, donne à l'ONU et aux autres organismes de secours un accès humanitaire plein et sans entrave aux zones touchées par ses incursions; et quatrièmement honore ses obligations au titre de la Feuille de route – en particulier celles liées à son retrait des territoires palestiniens occupés et à l'implantation de ses colonies de peuplement illégales.

Israël doit peser soigneusement les conséquences à court et à long terme de ses actes et de ses politiques. Comme l'a fait observer le Président du Pakistan à l'Assemblée générale, « La tragédie de la Palestine est une plaie ouverte infligée à l'âme de chaque musulman » (*A/59/PV.5*).

Un choc des civilisations est peut-être le but visé par certains extrémistes, mais ce n'est certainement pas dans l'intérêt de ceux qui recherchent la paix et la sécurité en Terre sainte et au-delà.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Avant de prononcer ma déclaration officielle, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter, à l'instar des orateurs précédents de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Ma délégation vous appuiera pleinement dans vos activités. En même temps, je souhaite également remercier le Représentant permanent de l'Espagne de la façon remarquable dont il a dirigé le Conseil le mois dernier. Septembre est le mois le plus chargé à l'ONU, toutefois, sous sa direction habile, le Conseil a mené à bien ses travaux.

Il y a quelques jours, l'armée israélienne a lancé une opération militaire d'envergure dans la bande de Gaza qui a fait de nombreuses victimes parmi les civils palestiniens, y compris des femmes et des enfants. Une escalade des effusions de sang et du conflit s'est produit entre Israël et la Palestine. La Chine fait part de sa grave préoccupation à cet égard. Ceci exacerbe

grandement la situation déjà grave au Moyen-Orient. Nous prions instamment Israël de mettre immédiatement un terme à ses opérations militaires contre la Palestine et d'empêcher que la situation ne se détériore davantage et n'échappe à tout contrôle.

Nous demandons également un arrêt des attentats perpétrés contre les civils israéliens. La Chine a souligné à maintes reprises que la paix au Moyen-Orient ne peut être instaurée que par la négociation, et non par le recours à la violence et à la force. Nous exhortons les parties concernées à rétablir dès que possible le contact et le dialogue et à reprendre le juste chemin des pourparlers politiques.

En tant qu'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité ne peut rester sans rien faire et agir en simple spectateur de la présente situation. Le Conseil devrait prendre des mesures immédiates pour s'acquitter de sa responsabilité de protéger les civils.

La Chine appuie le projet de résolution présenté par le Groupe arabe et espère qu'il pourra être rapidement adopté.

M. de La Sablière (France) : Je souhaiterais d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence de notre Conseil pour le mois d'octobre et dire combien nous avons apprécié la manière dont les travaux ont été dirigés le mois dernier par l'Ambassadeur Yáñez-Barnuévo, que nous remercions.

Les autorités françaises sont très préoccupées par la dégradation continue de la situation dans le nord de la bande de Gaza depuis une semaine. Le bilan de l'opération militaire israélienne d'envergure déclenchée le 28 septembre au soir dans les secteurs de Jabaliya, Beit Hanoun et Beit Lahya est lourd. Cette opération est injustifiable. Nous avons appris avec consternation qu'au moins un tiers des victimes avait moins de 18 ans.

Les autorités françaises condamnent l'usage disproportionné de la force par Israël et le déploiement massif de troupes et d'engins blindés dans des zones urbaines densément peuplées. Nous déplorons également la poursuite par Israël des assassinats ciblés d'activistes palestiniens. Nous constatons que cette pratique, qui contrevient aux conventions internationales et aux valeurs démocratiques, ne conduit qu'à alimenter la spirale de la violence.

Israël est puissance occupante, il doit donc inscrire son action dans le cadre strict du droit international et respecter, en particulier, la quatrième Convention de Genève. Il doit s'assurer du libre accès permanent des organisations humanitaires, notamment de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), aux populations civiles touchées. Alors que des informations font état de plusieurs établissements scolaires de l'agence occupés par les forces israéliennes à Jabaliya, il convient de réaffirmer la nécessité, pour Israël, de respecter et de protéger les installations de l'UNRWA, en particulier les écoles et les dispensaires.

Les autorités françaises condamnent également la poursuite de tirs de roquettes artisanales par des groupes armés palestiniens contre le territoire israélien. De tels actes sont tout à fait inacceptables. L'Autorité palestinienne doit faire cesser ces tirs et poursuivre leurs auteurs. Elle doit réaffirmer, avec force, que la violence est contre-productive et qu'aucune cause ne saurait justifier les attaques terroristes aveugles contre les civils.

Cette violence qui s'est déchaînée ces six derniers jours met en danger l'espoir de paix que la perspective d'un retrait de Gaza avait fait naître. Se retirer de Gaza après l'avoir détruit ne peut que susciter plus de haine, plus de violence, plus de désespoir. La France appelle Israël à cesser ses actions meurtrières et les Palestiniens à renoncer à une violence qui ne mène nulle part.

Dans le prolongement de l'appel lancé par le Quatuor aux deux parties, le 22 septembre, la France lance un appel à la raison. Seuls un cessez-le-feu mutuel et une reprise sans délai des négociations permettront de briser le cycle stérile et tragique de la violence et de favoriser la solution de deux États, Israël et la Palestine, coexistant dans la paix et la sécurité.

Je terminerai en disant que nous venons de prendre connaissance du projet de résolution présenté par l'Ambassadeur Baali, et nous espérons que les discussions pourront s'engager sur cette base pour parvenir, sinon à un consensus, du moins à l'accord le plus large possible.

M. Danforth (États-Unis) (*parle en anglais*) : Avec le plus profond respect pour mon ami l'Ambassadeur de l'Algérie, le projet de résolution dont nous sommes saisis n'est pas la Feuille de route

vers la paix. C'est un pas de plus sur la route qui ne mène nulle part.

De nombreux orateurs, aujourd'hui, ont parlé du cycle de la violence – et c'est exactement ce dont il s'agit. Une partie agit, l'autre partie réagit, puis s'ensuivent plus de réactions, plus de violence, et ainsi de suite indéfiniment. Et malheureusement, l'Organisation des Nations Unies, aussi bien l'Assemblée générale que le Conseil de sécurité, au lieu de dire « Arrêtez! » aux deux côtés, joue le rôle d'adversaire d'Israël et de « club d'amateurs » des Palestiniens. Ce n'est pas la voie vers la paix. Ce n'est pas la Feuille de route vers la paix.

Parlons brièvement des faits dont nous sommes saisis. Le problème des roquettes Qassam n'est pas nouveau, il remonte assez loin. Cet été, les attaques ont commencé à faire des victimes parmi les civils israéliens. Au mois de juin dernier, ces roquettes ont tué deux Israéliens, l'un d'eux âgé de trois ans. Mercredi dernier, le 29 septembre, des roquettes Qassam ont tué deux enfants israéliens, l'un âgé de deux ans, l'autre âgé de quatre ans. Le Hamas a revendiqué cet acte qu'il a qualifié de « victoire sur l'ennemi », l'ennemi étant un enfant de deux ans et un enfant de quatre ans.

Après deux ans d'attaques, après la mort d'enfants, il n'a pas déraisonnable qu'Israël ait ressenti le besoin de répondre. Il l'a fait, et le cycle de la violence continue, de telle sorte qu'aujourd'hui deux autres roquettes ont été tirées sur le territoire israélien.

Les roquettes Qassam sont faciles à produire, faciles à déployer, faciles à lancer, et elles sont devenues une arme de choix pour les terroristes. Alors la question est maintenant de savoir : Où allons-nous? La position de la délégation des États-Unis est que nous ne devrions pas adopter résolution sur résolution, toujours partiales, mais insister une fois de plus sur le fait que la Feuille de route est le chemin de la paix.

Bien entendu, si des terroristes palestiniens tirent sur des Israéliens, les Israéliens riposteront. Et ce que le Conseil de sécurité doit dire, s'il dit quoi que ce soit, doit être dit aux deux côtés, et le message doit être : arrêtez les tirs, et revenez à la Feuille de route.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma capacité de représentant du Royaume-Uni, et en cela j'aimerais associer le Royaume-Uni à la déclaration que fera tout à l'heure l'Ambassadeur des Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

Comme d'autres collègues, le Royaume-Uni est profondément préoccupé par les récentes flambées de violence dans la bande de Gaza et le grand nombre de morts. Le Royaume-Uni reconnaît le droit d'Israël de se défendre contre le terrorisme mais cette réponse doit être proportionnée et conforme au droit international.

Le Ministre des affaires étrangères britannique Jack Straw a fait une déclaration aujourd'hui dans laquelle il a lancé un appel aux deux parties pour qu'elles mettent un terme à la violence et à l'effusion de sang. Israël doit faire preuve de retenue et l'Autorité palestinienne doit tenir ses engagements en matière de sécurité dans le cadre de la Feuille de route. Les deux parties doivent veiller beaucoup plus à la protection des civils car, à l'heure actuelle, aucune ne remplit ne ses obligations vis-à-vis du droit international humanitaire à cet égard.

La poursuite de la violence, surtout dans la bande de Gaza, compromet non seulement la stabilité de la région, mais également la possibilité de réaliser des progrès, ouverte par les propositions israéliennes de retrait de la bande de Gaza. Il est de toute évidence dans l'intérêt de chacun de faire en sorte que Gaza soit sûre, stable et économiquement viable, aussi bien immédiatement après le retrait qu'à plus long terme.

Comme l'a confirmé la récente réunion du Quatuor, la Feuille de route reste la meilleure possibilité de progresser vers la paix. Le Royaume-Uni s'associe à d'autres voix pour demander aux deux parties de prendre les mesures nécessaires pour remplir leurs obligations découlant de la Feuille de route et donc de faire avancer le processus de paix.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je voudrais indiquer que, pour utiliser au mieux le temps qui nous est imparti et permettre au plus grand nombre possible de délégations de prendre la parole, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil ni à reprendre leur siège sur le côté de la salle. Lorsqu'un orateur prendra la parole, un préposé des services de conférences ira chercher l'orateur suivant inscrit sur la liste, afin que nous puissions poursuivre rapidement et sans interruption. Merci de votre compréhension et de votre coopération.

Les membres du Conseil étaient d'accord pour limiter le temps de parole à cinq minutes par intervention. En fait, les membres du Conseil ont fait preuve d'une retenue admirable, avec une moyenne de quatre minutes par intervention. Si je puis me le permettre, j'aimerais encourager les orateurs restants à faire preuve de la même concision.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie.

M. Hachani (Tunisie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier sincèrement, ainsi que les autres membres du Conseil, d'avoir si rapidement accédé à notre demande et convoqué cette réunion d'urgence, qui vous a été demandée par le Groupe des États arabes, au nom duquel j'ai l'honneur de prendre la parole.

Je souhaite aussi vous adresser nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Et il nous faut également témoigner notre reconnaissance à l'Ambassadeur d'Espagne pour les efforts avisés qu'il a déployés au cours du mandat de son pays à la présidence du Conseil le mois dernier.

La présente séance d'urgence du Conseil a été convoquée afin que nous puissions débattre de l'inquiétante détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, suite à l'attaque meurtrière engagée depuis six jours par les autorités israéliennes dans la bande de Gaza. Jusqu'ici, l'opération a fait plusieurs dizaines de morts et des centaines de blessés parmi les Palestiniens, dont un bon nombre d'enfants. De plus, des maisons, des écoles, des entreprises et autres infrastructures publiques ont été massivement détruites, surtout dans le nord de la bande de Gaza, dans le camp de réfugiés de Jabaliya et à Beit Hanoun. Les autorités israéliennes d'occupation ont utilisé tous les types d'armes létales de manière démesurée et arbitraire et ont entravé les opérations de secours et d'assistance des organisations humanitaires. Cela présage une catastrophe humanitaire. Nous condamnons fermement ces pratiques qui constituent une violation flagrante du droit international et des normes humanitaires.

Voilà pourquoi nous demandons instamment à la communauté internationale, aux membres du Quatuor et aux autres parties prenantes de prendre immédiatement des mesures décisives afin d'exhorter Israël à mettre fin à ses pratiques, qui hypothèquent gravement la paix et la sécurité dans la région du Moyen-Orient. La violence n'engendrant que la violence, notre région va se trouver piégée dans un cercle vicieux, dont elle aura énormément de mal à s'extraire. Face à la gravité de la situation, le Groupe arabe de New York prie instamment le Conseil de sécurité d'agir immédiatement afin de stopper l'agression israélienne contre le peuple palestinien sans défense. Nous demandons instamment aux membres du Conseil d'adopter le projet de résolution présenté par le Groupe arabe, qui engage vivement le Gouvernement israélien à mettre fin à son opération militaire et à se retirer de la partie nord de la bande de Gaza. Dans ce projet de résolution, Israël est également prié de se conformer au droit international humanitaire, de ne pas entraver l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations civiles et de respecter l'inviolabilité des infrastructures des Nations Unies, en particulier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Les immenses pertes matérielles infligées à la population palestinienne et à son infrastructure publique exigent de la communauté internationale qu'elle prenne une position très ferme en venant immédiatement en aide à la population palestinienne qui, du fait de l'environnement périlleux dans lequel elle vit, mérite une protection internationale, conformément aux Conventions de Genève et à d'autres normes internationales.

Cette escalade survient au moment au Israël poursuit l'expansion de ses colonies de peuplement et les travaux d'édification du mur de séparation en Cisjordanie malgré l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice et approuvé par l'Assemblée générale. Dans son avis, la Cour a défini un certain nombre d'obligations qui incombent à Israël et aux autres États Membres, ainsi qu'à l'ONU. À ce propos, nous souhaiterions rappeler que la Cour internationale de Justice a demandé à l'ONU, et en particulier au Conseil de sécurité, de prendre des mesures supplémentaires pour mettre un terme à la situation illégale qui résulte de l'édification du mur.

Pour terminer, nous souhaiterions rappeler les décisions adoptées lors du dernier sommet arabe, tenu en Tunisie, pour confirmer l'adhésion des États arabes à une paix globale, juste et durable comme stratégie envisageable. Nous demandons donc la reprise des

négociations internationales sur la base du droit international et de la Feuille de route afin que la paix, la sécurité et la stabilité puissent enfin prévaloir dans l'intérêt des peuples de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Jordanie.

Le Prince Zeid Raàd Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir si promptement convoqué la présente séance pour examiner la question de Palestine et les actes d'agression militaire israéliens contre la population palestinienne dans la bande de Gaza, en particulier dans le camp de réfugiés de Jabaliya. Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis tout à fait convaincu que vous dirigerez les travaux du Conseil avec votre efficacité habituelle. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Juan Antonio Yáñez-Barnuevo, le Représentant permanent de l'Espagne, pour sa gestion avisée des travaux du Conseil le mois dernier.

Le Gouvernement jordanien insiste sur le fait que le Gouvernement israélien doit immédiatement mettre fin à tous ses actes de violence et de destruction dans la bande de Gaza ainsi que dans tout le territoire palestinien occupé, renoncer à sa politique de destruction délibérée des infrastructures et des habitations palestiniennes, cesser les exécutions extrajudiciaires et s'abstenir d'imposer des châtiments collectifs et autres à la population palestinienne. Nous demandons une fois de plus à Israël de se conformer aux dispositions de la quatrième Convention de Genève. Les opérations militaires d'Israël ne contribueront qu'à aggraver davantage la situation dans le territoire palestinien occupé et à exacerber les tensions dans notre région.

Aussi la communauté internationale est-elle tenue de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher Israël de poursuivre cette politique de destruction tout à fait regrettable qu'il a entreprise à Gaza, de même qu'elle est tenue de signifier son rejet catégorique de telles pratiques de la part d'Israël, qui sont contraires au droit international et au droit international humanitaire.

Le peuple palestinien jouit du droit d'autodétermination et a le droit d'exercer sa souveraineté sur son territoire. Voilà pourquoi le retrait israélien de la bande de Gaza doit être total et conforme à la Feuille de route. Il doit être considéré comme une étape vers la fin de l'occupation israélienne de tout le territoire palestinien occupé. Cependant, ce n'est pas en exécutant des plans visant à faire de la bande de Gaza une province assiégée, isolée du reste du territoire palestinien, que l'on mettra fin à l'occupation. Au contraire, cela va à l'encontre des normes du droit international et des accords signés et anéantit la solution de deux États.

Une fois encore, nous condamnons le meurtre de civils, qu'ils soient palestiniens ou israéliens. Nous maintenons que le problème fondamental de notre région est celui de l'occupation. L'heure est venue de régler ce problème avec sérieux et dans la durée. Nous sommes d'accord qu'il importe de mettre fin au conflit israélo-palestinien sur la base d'une solution prévoyant deux États, dans le cadre de la Feuille de route et dans le respect des termes et principes du processus de paix. C'est d'ailleurs pour cela que nous nous félicitons de ce que le Quatuor adhère lui aussi à cette solution de deux États et à la poursuite du processus de paix, tel qu'énoncé dans la déclaration publiée récemment par le Quatuor à New York.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant des Pays-Bas.

M. van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne est profondément préoccupée par le cycle actuel de violentes représailles qui sévit en Israël et dans les territoires occupés. L'Union européenne condamne l'attaque à la roquette de mercredi dernier à Sderot, où deux enfants israéliens ont péri. L'Union européenne rejette catégoriquement et inconditionnellement toutes les formes de terrorisme et demande à l'Autorité palestinienne de prendre des mesures énergiques contre les planificateurs et les auteurs de ces atrocités.

L'Union européenne déplore l'ampleur disproportionnée des activités militaires israéliennes dans la bande de Gaza. Ces actions ont coûté la vie à des civils innocents, dont des enfants, et ont blessé de nombreuses personnes. Bien qu'Israël ait le droit de protéger ses citoyens des attentats terroristes, l'exercice de ce droit doit se faire dans le cadre du droit international. L'Union européenne demande à Israël de respecter pleinement la quatrième Convention de Genève.

L'Union européenne appelle les deux parties à agir avec la plus grande modération en vue de mettre un terme à la spirale de la violence. L'Union européenne souligne que le seul moyen de parvenir à une paix durable au Moyen-Orient est par la reprise de la coopération en matière de sécurité et des négociations directes entre les parties, comme le demande la Feuille de route. L'Union européenne appuie également la déclaration du Secrétaire général en date du 3 octobre. Dans ce contexte, l'Union européenne rappelle à Israël son obligation de garantir un accès complet et sûr aux organisations humanitaires, y compris à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Zarif (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur pour l'excellent travail qu'il a réalisé. Je voudrais également vous exprimer notre reconnaissance d'avoir convoqué cette importante séance du Conseil – une séance, qui une fois de plus, est convoquée pour débattre d'une autre violation, dans une série de violations répétées et graves du droit international humanitaire, perpétrée par Israël contre le peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés.

Les opérations militaires récentes contre des cibles civiles dans la bande de Gaza et les assassinats brutaux d'un grand nombre de Palestiniens innocents, y compris des femmes et des enfants, dans les camps de réfugiés, sont des crimes de guerre commis par Israël au mépris des règles fondamentales du droit international et du droit international humanitaire. En fait, les actes illégaux d'agression et d'oppression d'Israël contre le peuple palestinien semblent être des tentatives délibérées d'empêcher et de saboter toute possibilité de réinstaurer la paix dans une région qui a été engloutie dans un tourbillon de tensions et de conflits depuis tant de décennies.

Le mépris systématique et total d'Israël à l'égard des exigences de la communauté internationale et la poursuite de ses actes de violence et de terreur contre le peuple palestinien ont provoqué la détérioration d'une situation qui était déjà terriblement grave dans le territoire palestinien occupé. Les crimes de guerre récents d'Israël dans la bande de Gaza vont sans aucun doute créer encore plus d'instabilité et servir à attiser les tensions, menaçant ainsi de déstabiliser encore plus profondément la situation dans la région.

L'impunité avec laquelle il a été permis à Israël de poursuivre sa politique bien établie de prendre des civils pour cible l'a indiscutablement encouragé à continuer au mépris du droit international, des résolutions de l'ONU, et même des règles les plus fondamentales de décence. Les punitions collectives, les démolitions de maisons, la confiscation des terres, les assassinats extrajudiciaires aveugles et l'assassinat ciblé des dirigeants de la résistance palestinienne ne sont que quelques exemples quotidiens du terrorisme d'État pratiqué contre le peuple palestinien. Il est en effet grand temps que la communauté internationale prenne des mesures efficaces pour protéger et pour faire appliquer les droits les plus fondamentaux du peuple palestinien et pour aider à mettre un terme au cycle vicieux de la violence résultant de l'occupation illégale, persistante et continue par Israël des territoires palestiniens.

Nous pensons que la fin de l'occupation israélienne, la formation d'un État palestinien, avec Al Qods pour capitale et le retour de tous les réfugiés palestiniens dans leur patrie est la seule solution à la crise palestinienne qui perdure. Tout en condamnant fermement la dernière campagne israélienne dans la bande de Gaza, nous estimons qu'il est impératif que la communauté internationale pèse de tout son poids et empêche, sans ambiguïtés, Israël de mettre à exécution ses funestes desseins contre les Palestiniens.

Ce conseil, en particulier, porte la plus lourde responsabilité et doit agir afin d'empêcher Israël de continuer à bafouer la volonté de la communauté internationale, qui a été exprimée dans de nombreuses

résolutions de l'ONU. Nous espérons que cette fois tous les membres du Conseil reconnaîtront la nécessité de prendre des mesures décisives face à cette nouvelle escalade dans la région et ne choisiront pas de permettre une plus grande paralysie du Conseil et l'érosion de son autorité qui résulteront de son échec à faire face à la situation grave qui a été créée à la suite de la récente campagne israélienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je félicite également le Représentant permanent de l'Espagne pour le travail remarquable qu'il a réalisé en tant que Président le mois dernier.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui a été faite plus tôt par la délégation tunisienne au nom du Groupe des États arabes. Ma délégation considère que la question dont le Conseil a été saisi revêt une grande importance pour le maintien de la paix et de la sécurité dans la région du Moyen-Orient et dans le monde entier en général.

La Malaisie est gravement préoccupée par l'escalade de la violence à Gaza ces derniers jours. Les actes de violence et de terrorisme contre les civils, y compris les femmes, les enfants et les non-combattants, sont inacceptables et doivent être condamnés par le Conseil. De la même façon, la Malaisie considère que le Conseil doit condamner le recours excessif et aveugle à la force et à la destruction physique qui découle de l'incursion militaire d'envergure et les attaques menées par les forces israéliennes d'occupation dans le nord de la bande de Gaza, y compris à l'intérieur et autour du camp de réfugiés de Jabaliya. Nous sommes attristés par le très grand nombre de victimes et par la destruction, qui exacerbe la situation humanitaire déjà extrêmement grave dans la région. Celles-ci doivent cesser immédiatement. Le Conseil de sécurité doit jouer son rôle et assumer sa responsabilité à cet égard.

La Malaisie exhorte les membres du Quatuor à jouer un rôle plus vigoureux et à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation. La Feuille de route doit être réactivée, et les deux parties doivent immédiatement mettre en œuvre leurs obligations au titre de la Feuille de route. La communauté internationale doit faire pression sur Israël pour qu'il mette un terme à sa politique de punitions collectives et d'actes d'agression contre les Palestiniens. De plus, la communauté internationale doit prêter toute l'aide nécessaire à l'Autorité palestinienne pour qu'elle renforce son appareil de sécurité. La Malaisie se félicite de l'assistance que plusieurs pays fournissent actuellement à cette fin.

La Malaisie, en tant que Président, tant du Mouvement des pays non alignés que de la dixième Conférence islamique au sommet, continuera de jouer son rôle en travaillant avec les parties concernées, y compris le Quatuor et le Conseil de sécurité, pour instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. La Malaisie demeure convaincue qu'un État palestinien indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, serait le meilleur espoir pour une paix durable dans la région, avec Israël et la Palestine vivant en paix, côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La Malaisie réaffirme sa position de longue date selon laquelle le Conseil de sécurité doit envisager très sérieusement d'approuver le déploiement d'une force de maintien de la paix des Nations Unies ou la mise en place d'un mécanisme international de surveillance dans le territoire palestinien occupé pour superviser la mise en œuvre de la Feuille de route. Cela permettrait de créer un climat de confiance qui permettrait de réactiver rapidement la Feuille de route. Israël doit comprendre que la solution militaire n'est pas la réponse au conflit. Les deux parties doivent retourner à la table des négociations et chercher une solution politique.

Le sort très triste du peuple palestinien et les souffrances qu'il continue d'endurer sont la conséquence directe de la non-application des résolutions et des décisions du Conseil de sécurité. Le Conseil dispose de moyens pour veiller à ce que ses résolutions et décisions soient mises en œuvre par Israël. La Malaisie invite le Conseil à utiliser ces moyens maintenant pour faire en sorte que la justice et l'état de droit prévalent dans le territoire palestinien occupé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboul Atta (Égypte) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui, comme à l'accoutumée, pour une nouvelle séance d'urgence afin que tous les membres de la communauté internationale

puissent condamner l'incursion militaire israélienne à Gaza et exiger le retrait des forces israéliennes des zones du camp de réfugiés de Jabaliya qu'elles ont envahies il y a plus de six jours, causant la mort de 80 personnes et infligeant des blessures à des centaines de femmes et d'enfants et à d'autres civils palestiniens sans défense.

Nous tenons en cette occasion à réaffirmer notre ferme opposition au fait de prendre des civils pour cible, quelle que soit la partie qui se livre à ces actes. Intimider les innocents ne peut qu'encourager ceux qui cherchent à exacerber le conflit, et entrave les efforts que déploie actuellement l'Égypte pour rétablir la stabilité dans la région et parvenir à un règlement juste et permanent qui garantisse la dignité et la sécurité des Palestiniens comme des Israéliens. L'évolution actuelle de la situation risque d'anéantir tout espoir d'atteindre cet objectif. Les victimes sont nombreuses, et les destructions quotidiennes considérables pour les civils palestiniens des camps très densément peuplés de Gaza qui abritent un grand nombre de femmes et d'enfants.

L'Égypte n'a ménagé aucun effort pour mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix et pour établir la confiance. Elle a tenté également de rapprocher les vues des Palestiniens et des Israéliens et de fournir des garanties quant à un retrait total et réussi des Israéliens de Gaza. Mais nous ressentons de la tristesse et de la colère car on a laissé échapper une autre chance de faire la paix et on a semé les graines de la haine et de la tristesse.

L'Égypte appelle à un retrait immédiat de toutes les forces israéliennes du camp de Jabaliya et de toutes les zones qu'elles occupent depuis le 28 septembre. Elle exige qu'Israël, autorité d'occupation, respecte toutes les règles du droit international et les dispositions des Conventions de Genève et du droit international humanitaire, ainsi que des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. C'est avec tristesse que nous avons appris qu'Israël avait l'intention de poursuivre ses incursions dans les semaines à venir, ce qui soulève la question suivante : combien de civils innocents doivent être les victimes de ces pratiques avant que la communauté internationale ne proteste? Combien de familles doivent être déplacées ou perdre leur soutien de famille avant que le Conseil de sécurité n'assume sa responsabilité et ne contraigne la puissance occupante à respecter le droit et à protéger la vie des civils?

La dernière en date des opérations menées à Gaza s'appelle « Jours de pénitence ». Nous aurions aimé qu'un de ces jours soit un jour d'espoir – l'espoir que les Palestiniens et les Israéliens retourneront à la table des négociations; l'espoir que le siège imposé au peuple palestinien et à ses dirigeants sera levé; et l'espoir que les Israéliens procèderont à un retrait complet de Gaza, conformément à l'approche avalisée par la communauté internationale dans sa Feuille de route.

L'Égypte exige encore une fois la cessation immédiate des attaques israéliennes contre Gaza. Elle exhorte le Conseil de sécurité à adopter une position unifiée contre les incursions et en faveur du retour des forces israéliennes à leurs positions initiales et du respect du droit international humanitaire et des Conventions de Genève dans les territoires palestiniens occupés.

Enfin, les efforts internationaux et les initiatives régionales pour parvenir à un règlement politique ne sauraient se faire dans le vide ou indépendamment de l'évolution de la situation sur le terrain. Il ne fait aucun doute que les incursions croissantes d'Israël dans la bande de Gaza, en violation de la légitimité internationale, et la destruction de l'infrastructure palestinienne auront l'effet contraire de celui qui est recherché et n'aboutiront pas à un retrait réussi ou sûr de la bande de Gaza. Tout cela ne fera qu'aggraver la situation humanitaire, politique et économique ainsi que les conditions de sécurité dans les territoires occupés et en Israël même.

Dans ce contexte, l'Égypte affirme la nécessité de conclure un accord de cessez-le-feu; de prendre rapidement toute une série de mesures pour rétablir la confiance entre les parties palestinienne et israélienne; et d'entamer rapidement la mise en œuvre complète et sincère de la Feuille de route.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant du Japon.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon est extrêmement préoccupé par les récents affrontements entre Palestiniens et Israéliens dans la bande de Gaza qui ont fait beaucoup de victimes. Nous craignons vivement que ces combats ne provoquent un nouveau cycle de violence, rendant encore plus difficile l'instauration de la paix entre les deux parties.

Pour empêcher que la situation continue de se détériorer, le Japon engage vivement la partie israélienne à exercer la plus grande retenue, et la partie palestinienne à faire tous les efforts possibles pour contrôler les extrémistes et obtenir des résultats tangibles en la matière. Nous exhortons également les deux parties à reprendre rapidement leurs efforts pour mettre en œuvre la Feuille de route.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité.

La semaine dernière encore, un nombre écrasant de délégations ,qui prenaient part au débat général de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, ont indiqué que la communauté internationale devait se pencher d'urgence sur la situation au Moyen-Orient. Selon des informations encourageantes, Israël prévoyait de se retirer de Gaza et le Quatuor avait demandé que ce retrait s'effectue dans le contexte de la Feuille de route.

Toutefois, des préoccupations persistaient car, chaque fois qu'un nouvel espoir surgissait au Moyen-Orient, il se heurtait à une montée de la violence et à davantage de destructions. C'est pourquoi de nombreuses délégations exhortent encore une fois Israël et la Palestine à respecter les engagements pris au titre de la Feuille de route du Quatuor tout en leur rappelant qu'il ne peut y avoir de solution militaire à cette crise. Seuls le dialogue et la négociation permettront de progresser et d'aboutir à la création de deux États, Israël et la Palestine, dotés de frontières sûres et internationalement reconnues.

L'Afrique du Sud a toujours compté parmi les États qui ont condamné tout acte de violence et de terreur, le recours excessif et aveugle à la force, et la destruction de biens matériels. La situation à Gaza ces derniers jours s'est beaucoup plus dégradée que ce qu'on aurait pu imaginer, et le Conseil de sécurité ne peut plus différer sa réaction. Nous craignons que, si le Conseil de sécurité ne fait rien cette fois-ci, il sera encore plus difficile de parvenir à une solution pacifique au Moyen-Orient. Le Conseil doit appeler à une cessation immédiate de toutes les opérations militaires à Gaza et au retrait des forces d'occupation israéliennes de cette zone.

En outre, le Conseil doit inviter Israël à garantir l'accès sans entrave et la sécurité du personnel des Nations Unies et de tous les travailleurs médicaux et humanitaires qui fournissent une aide d'urgence à la population civile prise de nouveau dans un conflit. C'est le minimum que la population de Gaza attend de ce Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes.

M. Mahmassani (Ligue des États arabes) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous avons confiance en votre sagesse et vous souhaitons plein succès dans vos tâches. Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur d'Espagne pour la compétence et la sagesse avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité.

La situation grave qui se détériore dans la bande de Gaza occupée, à cause de l'escalade des opérations militaires d'Israël et à la poursuite d'une politique d'exécutions extrajudiciaires délibérées et systématiques de citoyens palestiniens, menace la paix et la sécurité internationales et exige que le Conseil de sécurité agisse sans tarder. Les crimes d'Israël contre le peuple palestinien, qui se poursuivent en ce moment même, ne peuvent qu'aboutir à de nouveaux massacres et à une instabilité accrue dans la région. Les faits ont déjà prouvé que la politique d'escalade militaire contre des civils ne contraindra pas les Arabes et les Palestiniens à accepter un règlement fondé sur le point de vue israélien.

Les violations israéliennes du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève sont devenues quotidiennes et banales. Le meurtre de femmes et d'enfants, la démolition de maisons, l'expulsion de populations, le châtiment collectif de civils et la construction du mur de séparation, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, se poursuivent comme si de rien n'était. Comment le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et la sécurité internationales, peut-il demeurer un observateur, silencieux devant les crimes commis quotidiennement par les forces d'occupation d'Israël à l'encontre de la population palestinienne?

Nous demandons également à tous les membres du Quatuor de ne pas rester silencieux face aux crimes commis par Israël dans la bande de Gaza.

Cinquante ans de guerre et de violence n'ont pas encore réussi à convaincre Israël que la politique de guerre et de puissance militaire ne permettra pas de résoudre le conflit israélo-arabe, et que ce n'est que la négociation et la mise en application des résolutions du Conseil de sécurité conformément à la légitimité internationale qui permettront de garantir la paix et la sécurité de l'ensemble des États de la région, y compris la Palestine et Israël. Nous demandons au Conseil de sécurité d'agir avec diligence, de faire en sorte qu'Israël mette un terme à ses opérations militaires et de fournir l'aide internationale dont le peuple palestinien a grandement besoin, en accord avec la Convention de Genève et le droit international.

À l'origine du conflit arabo-israélien se trouve la poursuite de l'occupation israélienne de territoires arabes et palestiniens. Israël semble vouloir détourner l'attention de ce fait en inscrivant le conflit dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Cette tentative naïve est vouée à l'échec et ne convainc personne. C'est l'occupation qui entraîne une résistance légitime. C'est l'occupation israélienne qui est à la source du conflit israélo-arabe. Le recours à l'option militaire et la politique de fait accompli choisis par le Gouvernement israélien, espérant ainsi régler le problème israélo-palestinien, se sont avérés complètement inutiles, et n'ont fait qu'aggraver davantage la situation dans la région et augmenter le nombre des victimes civiles et les destructions. Le choix de la logique des armes et de la violence de la part d'Israël au détriment du dialogue et de la négociation est un échec. Une telle politique ne fera qu'accroître les meurtres et les destructions infligés au peuple palestinien, sans apporter la paix et la sécurité au peuple israélien.

Nous demandons donc au Conseil de sécurité de prendre les mesures qui s'imposent, afin de peser sur Israël et de l'amener à renoncer à sa politique d'occupation, d'établissement de colonies de peuplement, d'assassinats et de destructions. Le Conseil de sécurité doit aussi forcer Israël à revenir à la table des négociations, ce qui est le seul moyen de garantir une justice durable et globale et la sécurité pour tous les peuples de la région, conformément aux résolutions de légitimité internationale et à l'initiative de paix des États arabes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité est à nouveau réuni d'urgence pour discuter une fois de plus d'un autre acte de violence commis par Israël, État Membre des Nations Unies, contre les citoyens d'un territoire qu'il occupe illégalement et ce en violation d'un grand nombre de résolutions de ce conseil.

L'intensification récente des attaques et des opérations militaires par Israël, la puissance d'occupation, contre la population civile dans le territoire palestinien occupé, a entraîné un grand nombre de pertes humaines, dont des enfants, un nombre considérable de blessés et d'importantes destructions d'infrastructures. La délégation de Cuba condamne énergiquement les attaques menées contre des civils palestiniens et la destruction généralisée qui sont le fait des forces d'occupation israéliennes dans le nord de la bande de Gaza et exige la cessation de ces attaques et le retrait immédiat des forces d'occupation.

Le terrorisme d'État exercé par Israël, qui perdure sans connaître de limites, doit cesser. Cette nouvelle action hostile, de la part d'Israël, vient s'ajouter à une longue liste toujours croissante d'agressions, de violations des droits de l'homme les plus fondamentaux et de dommages physiques et moraux infligés au peuple palestinien – notamment l'établissement de colonies de peuplement illégales, les démolitions d'habitations, les détentions arbitraires, les exécutions extrajudiciaires, les tortures, la construction d'un mur de séparation en territoire palestinien, ainsi que l'asphyxie de l'économique palestinienne. La crise dans les territoires palestiniens continue de s'aggraver, alors que le nombre de morts et de blessés ne cesse d'augmenter, l'immense majorité d'entre eux étant des civils innocents. À cet égard, nous rappelons qu'Israël doit respecter le droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève.

Cuba réaffirme son plein soutien à la cause des peuples arabes, en particulier à celle du peuple palestinien contre l'occupation et l'agression israéliennes, et sa profonde solidarité avec sa résistance et sa rébellion. En même temps, Cuba exprime sa condamnation des attentats-suicides et autres actes dirigés contre des civils israéliens, victimes innocentes de la spirale de violence entraînée par la politique de leur gouvernement, tout en

s'opposant à la manipulation de ces actes isolés pour remettre en cause le principe de la légitime défense du peuple palestinien et justifier ainsi les actions, sélectives ou à grande échelle, contre la population palestinienne.

Devant cette claire situation de menace contre la paix et la sécurité internationales, nous espérons que le Conseil de sécurité agira, sans appliquer le système de deux poids et deux mesures qui caractérise son approche de cette question, et qu'il adoptera, de manière urgente et résolue, le projet de résolution présenté par l'Algérie au nom des pays membres du Groupe arabe.

Pour pouvoir progresser sincèrement vers une solution juste du problème palestinien, les États-Unis devraient s'abstenir d'exercer leur veto complice qui paralyse le Conseil de sécurité dans l'examen de cette question, de même qu'ils doivent cesser immédiatement l'appui financier à des fins militaires, ainsi que les fournitures militaires qu'ils apportent à Israël, à savoir les chars, les hélicoptères, les missiles et les avions qui aujourd'hui sont utilisés contre des civils.

La délégation cubaine réaffirme qu'une paix juste et durable ne pourra pas être réalisée au Moyen-Orient tant que durera l'occupation israélienne, tant que le peuple palestinien n'exercera son droit légitime à créer un État indépendant avec pour capitale Jérusalem-Est, tant que n'auront pas été rendus les territoires arabes occupés et qu'Israël ne se sera pas retiré de la bande de Gaza, de la Cisjordanie et du Golan syrien, jusqu'aux limites du 4 juin 1967; tant que ne cesseront pas les provocations israéliennes dans le Sud-Liban; tant que le retour des réfugiés palestiniens ne sera pas garanti et les colonies de peuplement israéliennes illégales n'auront pas été éliminées de tous les territoires occupés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Farhâdi (Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je suis certain que sous votre sage présidence, les travaux de Conseil seront conduits de manière efficace et constructive. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo, Représentant permanent de l'Espagne, pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les activités du Conseil durant le mois de septembre.

Je vous sais gré, Monsieur le Président, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de m'avoir donné, en ma qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'occasion de participer à cet important débat sur la situation au Moyen-Orient et sur la question palestinienne – et plus particulièrement sur l'agression israélienne dans le nord de la bande de Gaza.

Une nouvelle crise se déroule devant nos yeux dans les territoires palestiniens occupés. Sur la toile de fond d'une situation sur le terrain déjà dangereuse et extrêmement volatile, Israël a lancé une vaste opération militaire dans le nord de la bande de Gaza, et notamment sur les villes très peuplées de Beit Lahiya et Beit Hanoun et sur le camp de réfugiés de Jabaliya, qui abrite plus de 100 000 personnes. Plus de 70 Palestiniens ont déjà été tués depuis le début de cette dernière offensive militaire, le 28 septembre. Plus de 200 véhicules blindés, appuyés par des hélicoptères d'assaut, des avions de combat et des engins de surveillance sans pilote, se sont abattus sur cette zone, semant la mort et la destruction, et exacerbant la situation humanitaire.

Des civils palestiniens sont tués chaque jour. Aujourd'hui encore, des Palestiniens, parmi lesquels des enfants, sont tombés, victimes des attaques israéliennes. Quelque 15 000 résidents de la zone n'ont plus d'électricité ni d'eau depuis des jours. Depuis le début de l'Intifada, plus de 3 700 Palestiniens ont été tués et quelque 35 600 autres ont été blessés. Le nombre de plus en plus élevé d'enfants palestiniens et israéliens directement touchés par la violence actuelle est particulièrement troublant.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est extrêmement préoccupé par le recours disproportionné à la force par Israël dans la bande de Gaza, dans l'une des zones les plus densément peuplées du monde, et il exhorte le Gouvernement israélien à respecter ses obligations en tant que puissance occupante et à arrêter immédiatement son offensive militaire dans la bande de Gaza et dans le reste du territoire palestinien occupé. Des mesures qui ne font que blesser et

appauvrir davantage les Palestiniens ne rétabliront pas la sécurité pour les Israéliens et elles ne contribueront pas à réaliser l'espoir de trouver un règlement négocié à ce douloureux conflit.

Le Comité demande instamment au Conseil d'envoyer un message clair à la puissance occupante afin qu'elle cesse de semer le chaos dans la bande de Gaza et de détruire la vie de milliers de Palestiniens.

Nous demandons également à l'Autorité palestinienne de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher les militants palestiniens de tirer des roquettes contre des cibles israéliennes. Nous convenons avec l'Autorité palestinienne que ces actes ne servent pas la cause palestinienne et ne font que prolonger ce conflit meurtrier.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son assistance à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont la baisse des ressources limite sa capacité à venir en aide au nombre croissant de Palestiniens sans foyer et sans ressources. Nous demandons au Gouvernement israélien d'accorder au personnel de l'UNRWA un accès sans entrave aux familles palestiniennes, qui ont désespérément besoin d'une aide médicale et humanitaire.

Nous demandons également instamment au Quatuor de mettre tout en œuvre pour ramener les dirigeants des deux parties à la table des négociations et pour entamer la mise en œuvre, tant retardée, de la Feuille de route, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité, du principe d'une solution définitive au conflit prévoyant deux États, fondée sur les frontières de 1967, la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et le droit de tous les États de la région à vivre dans la paix et dans la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Yáñez-Barnuevo pour la manière avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais aussi vous remercier ainsi que, par votre entremise, le reste des membres du Conseil d'avoir si rapidement accéder à notre requête et d'avoir convoqué la présente séance afin de traiter de l'agression israélienne contre les Palestiniens dans le territoire palestinien occupé.

Ma délégation tient également à s'associer à l'intervention qui a été faite par le Représentant permanent de la Tunisie en sa qualité de Président du Groupe des États arabes.

S'il est vrai que cette séance aurait dû avoir lieu depuis fort longtemps déjà, il est aussi vrai que le Conseil a encore la possibilité d'assumer ses responsabilités et d'adopter enfin les mesures permettant de mettre un terme aux crimes perpétrés, sans pitié aucune par Israël, à l'encontre d'une population sans défense. Ces actions sont menées sans aucun respect pour le droit international ou pour les 40 résolutions du Conseil de sécurité et plus de 600 résolutions de l'Assemblée générale adoptées sur cette question.

Les jours et les semaines passent et Israël poursuit ses actions militaires barbares contre le peuple palestinien. Israël n'a pas hésité à utiliser contre des cibles civiles les armes les plus sophistiquées de son arsenal, notamment des missiles, des chars, des avions de combat, des bulldozers ainsi que différents types et classes d'armes interdites au plan international. Ces actions ont semé derrière elles la mort et la destruction dans toutes les parties du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est.

Ces attaques sont monnaie courante. La situation sur le terrain ne cesse de se détériorer, à mesure qu'Israël continue de se livrer à une politique et à des pratiques de destruction totalement illégales contre le peuple palestinien. Le nombre des victimes palestiniennes tuées par Israël ces derniers jours s'élève à 83, pour la plupart des enfants et des personnes âgées. On compte huit victimes de plus pour la journée d'aujourd'hui. La machine militaire israélienne continue d'avancer laissant sur son passage un sillon de mort et de terreur ayant fait plus de 350 blessés et détruit de nombreuses maisons, des écoles, des centres de santé et des infrastructures des Nations Unies. Il s'agit là de crimes de guerre qui doivent être empêchés et condamnés par la communauté internationale, afin d'éviter tout débordement sur le Moyen-Orient et le reste du monde.

D'après les chiffres fournis par le Secrétariat, le nombre de Palestiniens tués par les forces d'occupation au cours des quatre dernières années est d'environ 3 500 personnes. Les destructions et les assassinats auxquels se livre Israël dans les territoires palestiniens occupés constituent un acte de châtiment collectif, prenant pour cible une population palestinienne déjà soumise à une occupation brutale. Combien de temps le Conseil de sécurité restera-t-il incapable de condamner le terrorisme israélien et d'adopter une position en faveur de la justice et de l'égalité entre les peuples, qui ne soit pas caractérisée par deux poids deux mesures? Comment pouvons-nous expliquer la position négative adoptée par le Conseil de sécurité face à l'attitude de défiance et d'arrogance d'Israël, qui bafoue l'ensemble des normes et des pratiques du droit international? Jusqu'à quand Israël pourra-t-il se maintenir au-dessus des lois à cause de la position négative du Conseil de sécurité face aux meurtres de Palestiniens qu'il commet au quotidien?

Nous avons maintes fois mis en garde contre les projets du chef du Gouvernement israélien et ses tentatives pour induire en erreur la communauté internationale. Au moment où il prétend adopter des mesures pour se retirer de la bande de Gaza, nous le voyons amasser ses forces à différents endroits de cette même zone. Il augmente les implantations en Cisjordanie et poursuit la construction du mur de séparation à caractère raciste, au mépris de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Qui plus est, Israël, force d'occupation, répète que ses agressions s'inscrivent dans le cadre d'une opération militaire de plus grande envergure et d'après une intervention de son Ministre des affaires étrangères cet après-midi, envisage de poursuivre et même de multiplier ce genre d'opérations dans les semaines qui viennent.

Pendant qu'Israël parle de retirer ses forces de Gaza, il demande à ce que des mesures soient prises et des garanties lui soient données. Il entend demander un prix élevé en contrepartie de ce retrait, lequel constitue, d'ailleurs, une violation du droit international et des résolutions du Conseil. Par conséquent, le retrait de Gaza se transforme pour Israël en prétexte pour tuer nombre de personnes à Gaza, pour assiéger la population, la priver de toute souveraineté sur ses eaux territoriales et sur son espace aérien et mettre à mal les relations qu'elle entretient avec ses voisins.

Par conséquent, l'objectif prétendu de la rétrocession de Gaza paraît en justifier, aux yeux d'Israël, la démolition – sur la tête de ses occupants. Il justifie qu'Israël prenne pour cible et assassine un dirigeant après l'autre, pour empêcher toute négociation ou même la création d'un État palestinien. Le Gouvernement israélien ne veut pas faire le nécessaire pour parvenir à une paix juste et globale; il élude ses responsabilités; il a rejeté les résolutions de l'ONU portant sur les territoires arabes occupés; et il ignore l'initiative de paix arabe. Cette conduite d'évitement, d'opposition, de défiance ne parvient pas à masquer le fait que le Gouvernement israélien est un Gouvernement d'occupation, un Gouvernement expansionniste agissant aux dépens de la population palestinienne.

Pour terminer, les crimes de guerre commis par Israël ainsi que le terrorisme d'État auquel il se livre appellent une condamnation urgente du Conseil de sécurité. Il est évident aujourd'hui, plus que jamais, que la paix ne pourra régner sur cette région tant que l'on n'obligera pas Israël à honorer ses engagements en faveur d'une paix juste et globale, en vertu des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité – le principe « terre contre paix », l'accord de Madrid ainsi que l'initiative de paix de la Ligue des États arabes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Cenziger (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et adresser mes meilleurs vœux de succès à la délégation du Royaume-Uni dans cette tâche importante. Nous remercions également votre prédécesseur espagnol de la sage direction qu'il a donnée aux travaux du Conseil.

Ma délégation s'est associée à la déclaration prononcée par l'éminent représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Bien que nos préoccupations soient dûment prises en compte dans cette déclaration, je voudrais ajouter les observations suivantes, étant donné les relations historiques et d'amitié particulières que la Turquie entretient aussi bien avec les Palestiniens qu'avec Israël.

Nous sommes profondément troublés par les terribles événements en cours et par la spirale de

violence que connaît la région. L'escalade récente de la violence dans la bande de Gaza, qui a fait des douzaines de morts parmi des civils innocents, dont des enfants, est la dernière tragédie en date qui illustre la gravité de la situation actuelle. La population palestinienne est impuissante face à cette campagne de châtiment collectif.

Tout en reconnaissant les besoins légitimes de sécurité d'Israël, nous sommes toutefois critiques de sa politique de démolition, de son recours excessif à la force et de ses assassinats ciblés. Les opérations militaires d'Israël et ses destructions atteignant directement des civils ne sauraient avoir aucune base justifiable. Il est triste de voir, une fois de plus, que le recours disproportionné et aveugle à la force d'Israël ne renforce pas comme il s'y efforce la sécurité.

D'autre part, nous pensons que l'Autorité palestinienne doit être déterminée dans ses efforts pour éliminer les infrastructures terroristes. On ne peut permettre à des éléments radicaux de prendre en otage l'avenir du peuple palestinien et d'en venir à définir la juste lutte des Palestiniens. C'est une raison de plus pour que l'Autorité palestinienne doit bénéficier de notre soutien. La sécurité de tous n'est possible que si toutes les parties concernées de la société palestinienne font ce qu'il faut pour instaurer un climat propice à la relance du processus de paix dans l'impasse.

La Turquie en appelle aux deux parties pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue afin d'éviter toute escalade de nature à déstabiliser l'ensemble de la région.

Le conflit israélo-palestinien est au cœur de la question du Moyen-Orient. Il entrave les efforts déployés en vue de l'instauration du climat de stabilité et de paix appelé de ses vœux par la communauté internationale. Nous demandons instamment aux deux parties de s'engager sur la voie de la réconciliation par des négociations directes en vue d'une paix juste et durable, conformément à la vision prévoyant deux États, sur la base de la Feuille de route. La Turquie est prête, pour sa part, à faciliter tous les efforts en vue de ce noble objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le projet de résolution présenté par l'Algérie et la Tunisie a été distribué dans la salle. Je crois comprendre qu'il est maintenant paru en version bleue et que nous en discuterons demain, en consultations, à 16 heures. Nous déciderons à partir de là de la manière de procéder.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 50.